

Plan de Mobilité Simplifié :

Stratégie de la CCPVM



IRIS Conseil
48 Place Mazelle 57 000 METZ
Tel : 03.93.18.48.91
Fax : 03.93.18.48.92
metz@irisconseil.fr



18/09/2024
MZ1314 - 88
Indice 2

PARTIE I - SUIVI D'ETUDE : 2^{ÈME} ÉTAPE DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

- 1 Rappel du déroulement de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

4

PARTIE II - ENJEUX DÉCLINÉS EN 4 AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES

- 1 4 axes de travail prioritaires pour structurer une stratégie de mobilité

6

PARTIE III - CO-CONSTRUIRE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE

- 1 Une stratégie construite en 2 temps avec les élus
- 2 Des échanges riches avec la population et ayant permis de faire émerger un grand nombre de besoins

11

17

PARTIE IV - 3 ORIENTATIONS ET 3 PÉRIMÈTRES POUR STRUCTURER LA STRATÉGIE

- 1 Définition de la stratégie de mobilité
- 2 Orientation n°1 - Rationaliser la pratique de l'autosolisme et favoriser un report modal alternatif
- 3 Orientation n°2 - Développer un territoire de services de mobilité
- 4 Orientation n°3 - Développer une mobilité touristique plus vertueuse

20

21

23

25

Partie V - ANNEXES : ATELIER DE CONCERTATION AVEC LES ELUS (SYNTHÈSE DES RESULTATS)

- 1 Grille d'évaluation des objectifs (fiche exemple du document utilisé lors de l'atelier élu)
- 2 Listes des objectifs par niveaux de priorité
- 3 Priorisation et fixation de la temporalité des objectifs par commune (par axe de travail)

28

30

33

PARTIE VI - Fascicule d'actions opérationnelles pouvant être mis en place

- 1 Coût sommaire d'actions opérationnelles potentielles selon 3 niveaux d'ambitions

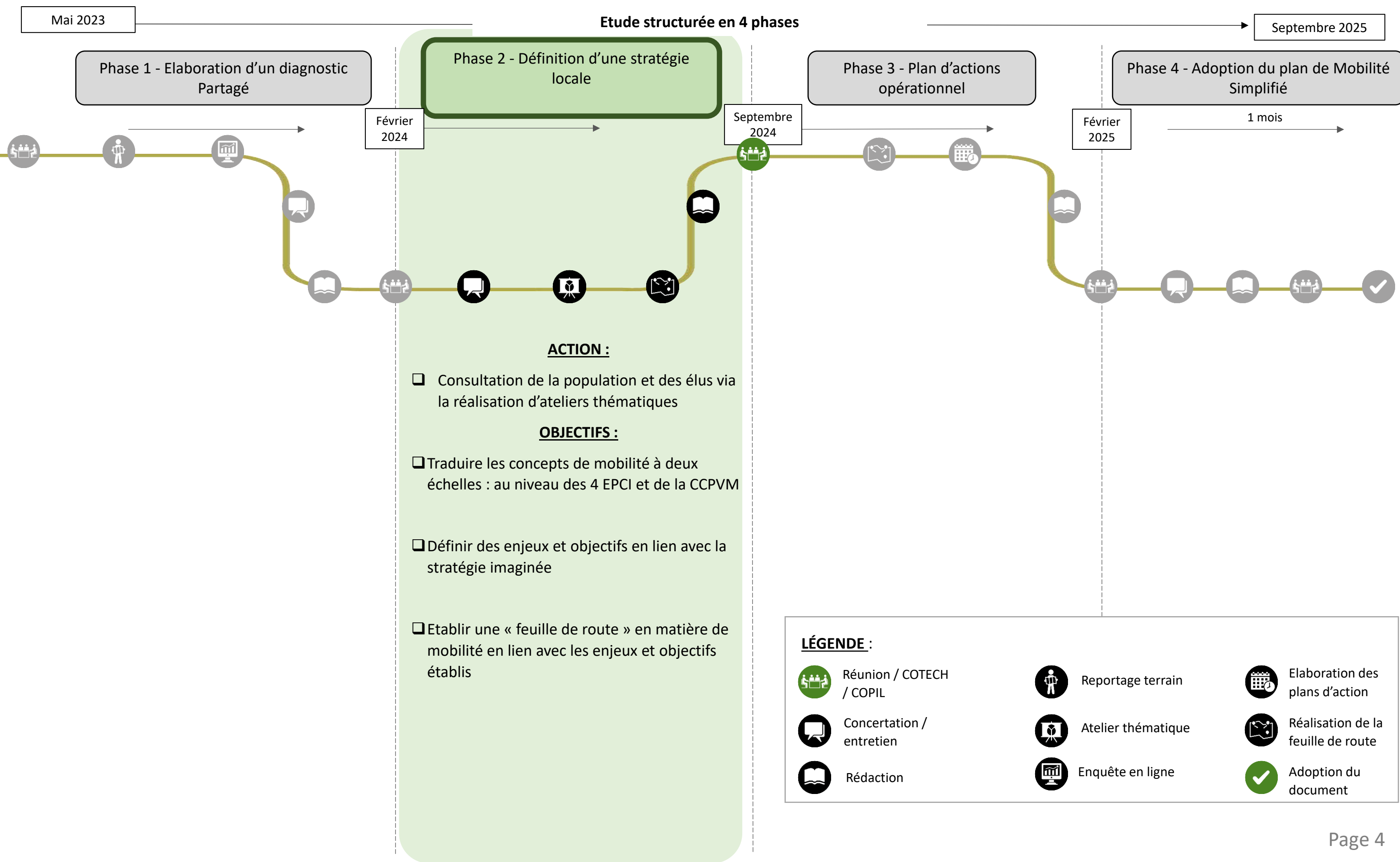
39





I – Suivi d'étude : 2^{ème} étape du plan de mobilité simplifié

I : Rappel du déroulement de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)





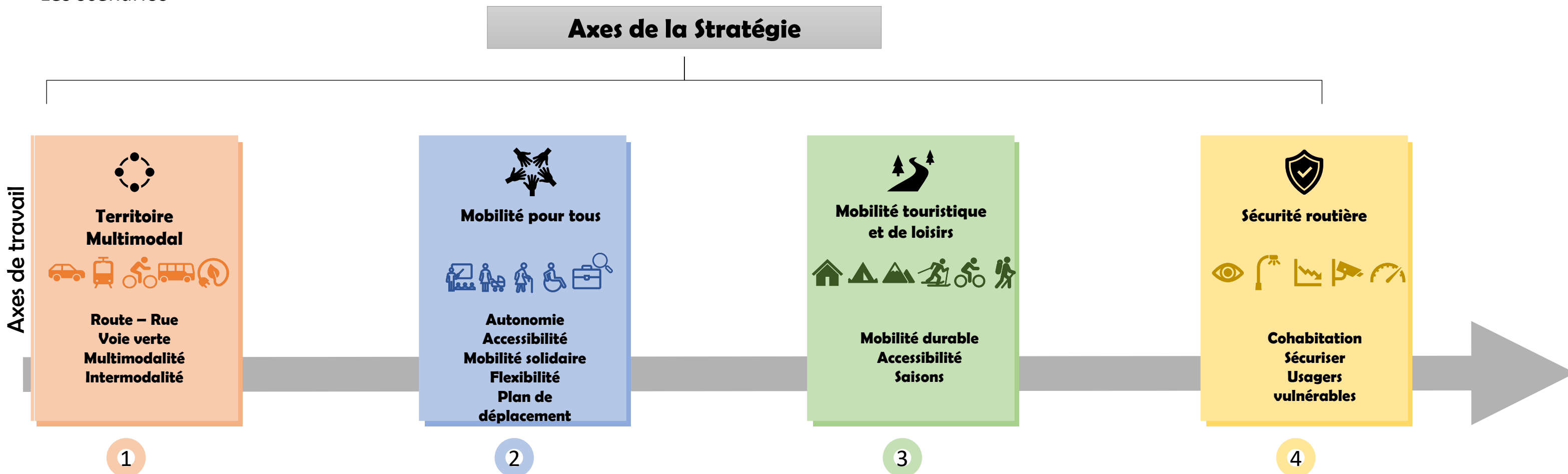
II – Enjeux déclinés en 4 axes de travail prioritaires

II : 4 axes de travail prioritaires pour structurer une stratégie de mobilité

En réponse aux dysfonctionnements de territoire identifiés lors de la phase diagnostic, 4 axes de travaux sont identifiés pour structurer la stratégie de mobilité du territoire.

Pour co-construire la vision stratégique du territoire, un travail avec les élus et les habitants est réalisé sous la forme d'ateliers afin de nourrir et de déterminer :

- Les objectifs associés à chaque axe
- Les scénarios



Les étapes de mise en place du plan de mobilité simplifié :

1. Vers quoi/vers où on veut aller ? → Constitution de la **stratégie de mobilité**
2. Avec quelles ambitions ? → Définition **des scénarios**
3. Comment on y va ? → Réalisation des **fiches actions**

II : Axe n°1 - Vers un Territoire multimodal



Territoire Multimodal



1

Enjeux partagés

- Identifier des arrêts (de transports en commun, aire de covoiturage) clés afin d'aménager des mini-pôles de mobilité
- Construire un système multimodal au sein des 2 pôles semi-urbains (Remiremont et Gérardmer)
- Développer une offre de stationnement sécurisé pour les cycles et notamment pour les Vélos à Assistance Electrique

Enjeux de territoire

- Valoriser les transports en commun car accessibles à moins de 15 min (pour une partie de la population)
- Offrir une solution de rabattement aux habitants, aux actifs et aux touristes vers les modes actifs (marche ou vélo) depuis le pôle de mobilité de Remiremont
- Améliorer l'accès aux pôles générateurs via les modes actifs
- Développer l'intermodalité à partir des parkings et des pôles de mobilité (car - vélo ; car - train ; train - vélo)

16 OBJECTIFS

à atteindre pour répondre aux enjeux

1. Créer un réseau de points d'information des mobilités tant physiques (Gare SNCF, Gare Routière, Office du tourisme, Mairie) que numériques (application mobile tourisme Remiremont Plombières-les-Bains, application France Touristic)
2. Améliorer l'attractivité des lignes de cars Fluo (fréquence, horaire, coordonnée train, car)
3. Traduire le programme Petite ville de demain en plan d'action opérationnel pour les communes de Remiremont et du Val d'Ajol
4. Améliorer la lisibilité des gares sur le territoire
5. Améliorer la lisibilité des arrêts de cars Fluo
6. Formaliser les itinéraires cyclables identifiés (petite ville de demain, schéma directeur cyclable départemental, étude de mobilité) dans un schéma directeur cyclable
7. Expérimenter une offre de location de vélo
8. Repenser une desserte urbaine de transport en commun à l'échelle de Remiremont Agglomération (sur la base d'une étude déjà réalisée)
9. Développer le modèle de parking de rabattement à proximité du centre-ville/centre-bourg et des pôles de mobilité
10. Aménager une liaison cyclable entre Remiremont Agglomération et Val d'Ajol / Plombières-les-Bains
11. Aménager une liaison cyclable Val d'Ajol / Plombières-les-Bains et Fougerolles-Saint-Valbert
12. Organiser le covoiturage en maillant le territoire
13. Connecter les centres-bourgs localisés à proximité de la Voie verte des Hautes Vosges
14. Aménager les liaisons cycles et piétonnes issues du programme Petite ville de demain
15. Renforcer et développer les aires de covoiturage existantes
16. Aménager le tracé d'un itinéraire cyclable le long du canal d'alimentation du réservoir de Bouzey (CARB) entre Remiremont et Epinal

II : Axe n°2 – Vers une Mobilité pour tous



2

Enjeux partagés

- Identifier des arrêts (de transports en commun, aire de covoiturage) clés afin d'aménager des mini-pôles de mobilité
- Construire un système multimodal au sein des 2 pôles semi-urbains (Remiremont et Gérardmer)
- Développer une offre de stationnement sécurisé pour les cycles et notamment pour les Vélos à Assistance Electrique
- Offrir des solutions universelles de mobilité pour tous
- Développer une offre performante de transport à la demande (TAD)
- Proposer une offre de mobilité à l'emploi saisonnier (notamment jeune)

Enjeux de territoire

- Proposer une solution de mobilité au public sénior pour accéder aux services de proximité (commerces, santé, etc.) tant pour les centralités que pour l'habitat isolé
- Proposer une solution de mobilité aux populations non actives, en formation et non scolarisées (accès à l'emploi, aux services de proximité) tant pour les centralités que pour l'habitat isolé
- Structurer l'offre de mobilité pour faciliter le report modal des flux internes (pendulaires et scolaires)
- Développer/ renforcer / étendre l'offre de transport "Navette solidaire " de Remiremont

13 OBJECTIFS à atteindre pour répondre aux enjeux

- | | | |
|---|--|--|
| 1. Créer une offre et des services de mobilité solidaire | 7. Développer la pratique des modes actifs pour le public scolaire via des itinéraires dédiés | 11. Etendre le service de Navette Solidaire sur Remiremont agglomération |
| 2. Compléter et valoriser l'offre et les services de mobilité solidaire | 8. Développer des itinéraires dédiés au public scolaire (exemple Ecole Vieille ile à Haguenau) | 12. Repenser une desserte urbaine de transport en commun à l'échelle de Remiremont Agglomération en s'appuyant sur une l'étude déjà réalisée et sur la navette solidaire |
| 3. Encourager et développer la création de "vélo-école" | 9. Poursuivre la formation de cyclistes sur "Savoir rouler à vélo" | 13. Communiquer sur le service "navette solidaire" |
| 4. Valoriser les services permettant l'autonomie des personnes à l'usage des services numériques de mobilité | 10. Inciter les associations (expl de parents d'élèves) à encourager au covoiturage pour la pose et dépose des enfants au pôle scolaire (application Scoleo) | |
| 5. Encourager la réalisation de Plan de Déplacement Entreprise, de Plan de mobilité inter-administration et de Plan de Déplacement Etablissement Scolaire | | |
| 6. Développer des lignes de covoiturage entre Remiremont, Gérardmer, La Bresse et Le Thillot | | |

II : Axe n°3 - Pour une Mobilité Touristique et de loisirs ;

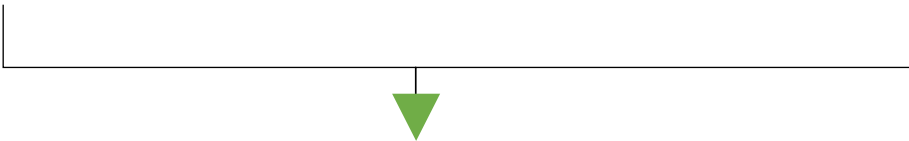
Axe n°4 - Sécurité routière



3

Enjeux partagés

Fort potentiel de report modal (des usagers de véhicules motorisés individuels) vers une mobilité décarbonée pour l'accès au territoire



5 OBJECTIFS à atteindre pour répondre aux enjeux

1. Encourager et accompagner les acteurs touristiques pour développer une offre de mobilité
2. Favoriser l'itinérance à vélo et à pied
3. Développer un service de transfert de bagages pour encourager l'itinérance à vélo et à pied
4. Renforcer et rendre lisible le service "navette des crêtes"
5. Valoriser l'offre ferroviaire



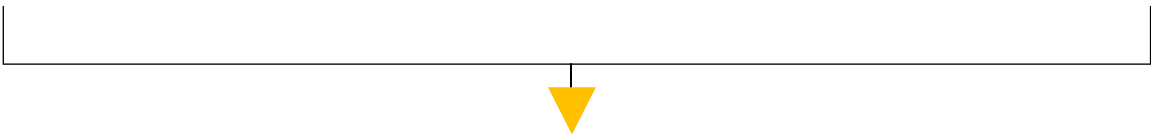
4

Enjeux partagés

Sécuriser les traversées des communes pour rejoindre les itinéraires cycles structurants

Enjeux de territoire

Garantir la prise en compte de la sécurité des modes actifs



2 OBJECTIFS à atteindre pour répondre aux enjeux

1. Veiller à la sécurisation des déplacements cycles
2. Accompagner la réflexion sur les aménagements routiers notamment sur la continuité des aménagements, l'intégration et la sécurisation des déplacements des modes actifs



III – Co-construire la stratégie du territoire

III.1 : Une stratégie construite en 2 temps avec les élus

Etape préalable

En amont de l'atelier, une réunion de travail sur la définition des objectifs est réalisée le 22 mars à l'échelle :

- du territoire (individuellement)
- et sur le bassin de vie (collectivement)

OBJECTIFS PARTAGER ET VALIDER en séance avec les élus et techniciens les objectifs issus des enjeux validés en phase 1



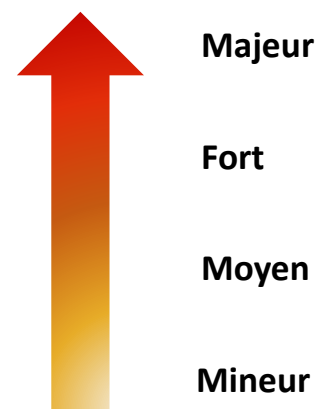
Atelier de concertation

- Atelier réalisé le 14 mai 2024, avec 16 élus
- Les 10 communes représentées



1^{ère} étape : validation, définition et priorisation des objectifs

A partir des 18 enjeux identifiés en phase diagnostic et répartis selon 4 axes de travail, ce ne sont pas moins de 36 objectifs qui sont identifiés et partagés. Pour chaque objectif, chaque élu doit choisir un niveau de priorité :



Majeur

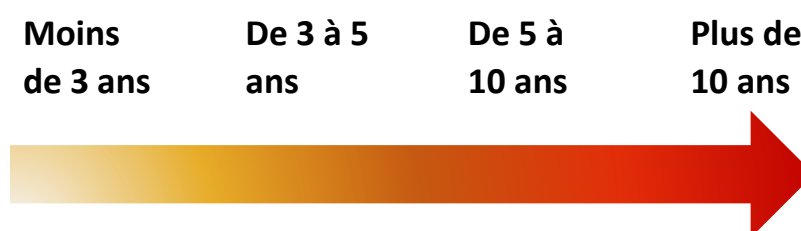
Fort

Moyen

Mineur

2^{ème} étape : Quel horizon de développement pour chaque objectif ?

Après l'avoir priorisé, chaque élu doit se positionner sur un horizon de développement :



Moins
de 3 ans

De 3 à 5
ans

De 5 à
10 ans

Plus de
10 ans

Comprendre l'analyse statistique

A la suite de l'atelier, une analyse statistique est réalisée afin d'obtenir :

- Une vision territoriale comprenant les objectifs classés par niveau de priorité et temporalité d'action

Liste des objectifs classés par ordre de priorité à retrouver en annexe.

- Une vision communale où chaque élu fixe le niveau de priorité et l'horizon de développement par objectif

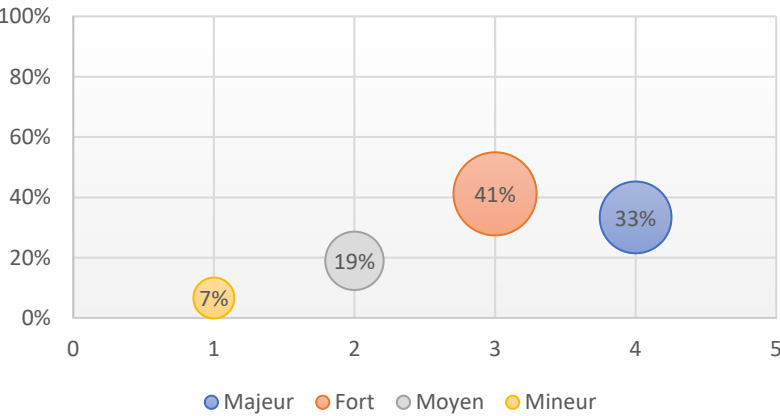
Liste des objectifs et représentation graphique par commune à retrouver en annexe.

Synthèse de l’atelier élus : Une vision globalement partagée entre les élus

- 16 objectifs stratégiques et opérationnels sont identifiés et associés aux 7 enjeux du territoire
- Ces derniers sont soumis auprès de 16 élus du territoire

Vision territoriale des élus sur la priorisation des objectifs

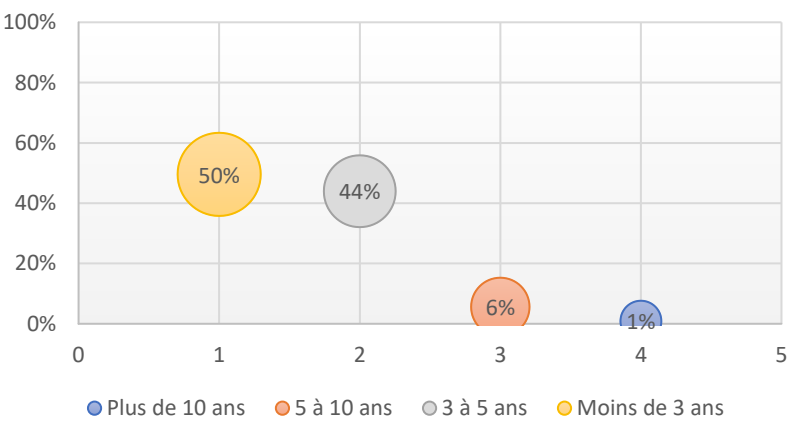
- 41% en **priorité Forte**
- 33% en **priorité Majeure**
- 19% en **priorité Moyenne**
- 7% en **priorité Mineur**



Analyse de la fréquence du niveau de priorité sur les 16 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai

Vision territoriale des élus sur l’horizon de mise en œuvre des objectifs

- 50% à horizon **de moins de 3 ans**
- 44% à horizon **3 à 5 ans**
- 6% à horizon **5 à 10 ans**
- 1% à horizon **de plus de 10 ans**



Analyse de la fréquence de chaque horizon de développement sur les 16 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai

Analyse de l’atelier élus – quelle vision pour le territoire ?

Pour former le socle de la stratégie à l’échelle du territoire, un travail statistique, par objectif, est réalisé et permet d’arriver au bilan suivant :

3 NIVEAUX DE PRIORITE* :



2 HORIZONS DE DÉVELOPPEMENT :

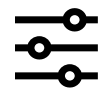


*Liste des objectifs classés en annexe

III.1 : Axe 2 - Vers une mobilité pour tous, priorisation et fixation de la temporalité des objectifs

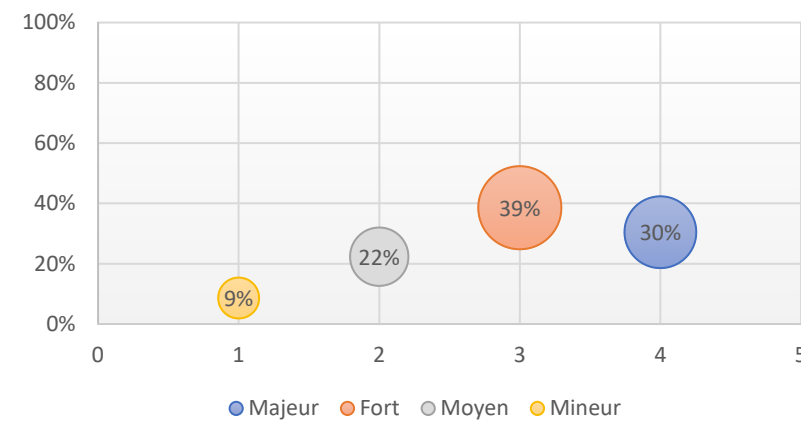
Synthèse de l'atelier élus : Une vision globalement partagée entre les élus

- 13 objectifs stratégiques et opérationnels ont été identifiés et associés aux 10 enjeux du territoire
- Ces derniers ont été partagés auprès de 16 élus du territoire



Vision territoriale des élus sur la priorisation des objectifs

- 39% en **priorité Forte**
- 30% en **priorité Majeure**
- 22% en **priorité Moyenne**
- 9% en **priorité Mineur**

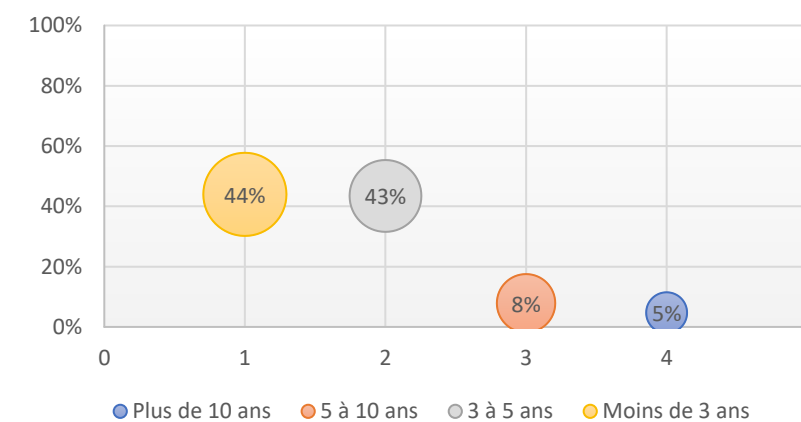


Analyse de la fréquence du niveau de priorité sur les 13 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai



Vision territoriale des élus sur l'horizon de mise en œuvre des objectifs

- 44% à horizon **de moins de 3 ans**
- 43% à horizon **3 à 5 ans**
- 8% à horizon **5 à 10 ans**
- 5% à horizon **de plus de 10 ans**



Analyse de la fréquence de chaque horizon de développement sur les 13 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai

Analyse de l'atelier élus – quelle vision pour le territoire ?

Pour former le socle de la stratégie à l'échelle du territoire, un travail statistique, par objectif, est réalisé et permet d'arriver au bilan suivant :

3 NIVEAUX DE PRIORITE* :



2 HORIZONS DE DÉVELOPPEMENT :



Très court terme (< à 3 ans)



Court terme (3 à 5 ans)

*Liste des objectifs classés en annexe

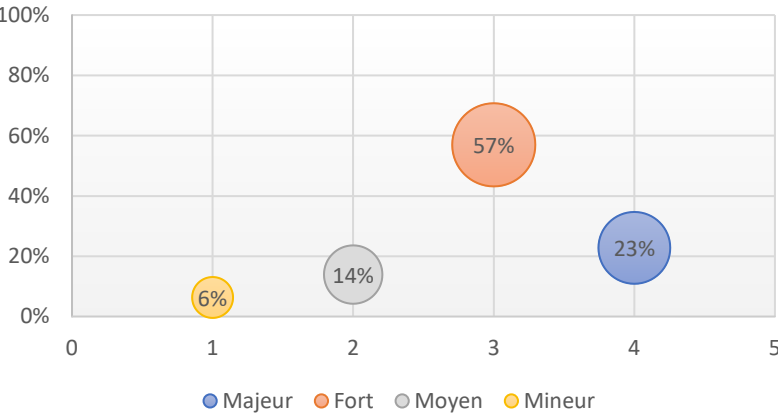
Synthèse de l’atelier élus : Une vision globalement partagée entre les élus

- 5 objectifs stratégiques et opérationnels ont été identifiés et associés à l’enjeu du territoire
- Ces derniers ont été partagés auprès de 16 élus du territoire



Vision territoriale des élus sur la priorisation des objectifs

- 57% en **priorité Forte**
- 23% en **priorité Majeure**
- 14% en **priorité Moyenne**
- 6% en **priorité Mineur**

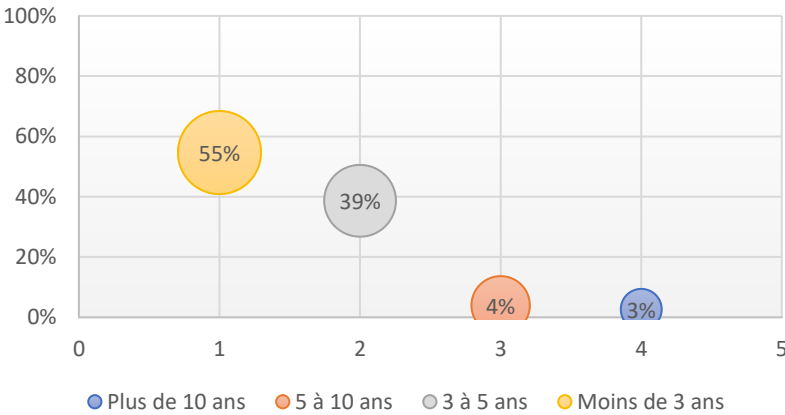


Analyse de la fréquence du niveau de priorité sur les 5 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai



Vision territoriale des élus sur l’horizon de mise en œuvre des objectifs

- 55% à horizon **de moins de 3 ans**
- 39% à horizon **3 à 5 ans**
- 4% à horizon **5 à 10 ans**
- 3% à horizon **de plus de 10 ans**



Analyse de la fréquence de chaque horizon de développement sur les 5 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai

Analyse de l’atelier élus – quelle vision pour le territoire ?

Pour former le socle de la stratégie à l’échelle du territoire, un travail statistique, par objectif, est réalisé et permet d’arriver au bilan suivant :

2 NIVEAUX DE PRIORITE* :



1 HORIZON DE DÉVELOPPEMENT :



*Liste des objectifs classés en annexe

III.1 : Axe n°4 - Sécurité routière, priorisation et fixation de la temporalité des objectifs

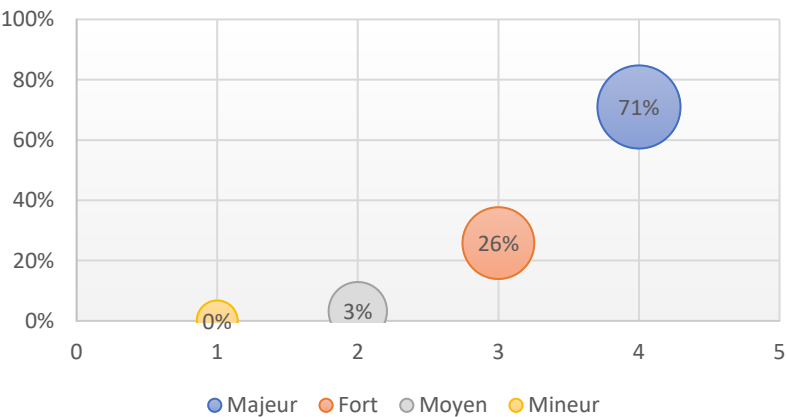
Synthèse de l'atelier élus : Une vision globalement partagée entre les élus

- 2 objectifs stratégiques et opérationnels ont été identifiés et associés aux 2 enjeux du territoire
- Ces derniers ont été partagés auprès de 16 élus du territoire



Vision territoriale des élus sur la priorisation des objectifs

- 71% en **priorité Majeure**
- 26% en **priorité Forte**
- 3% en **priorité Moyenne**
- 0% en **priorité Mineur**

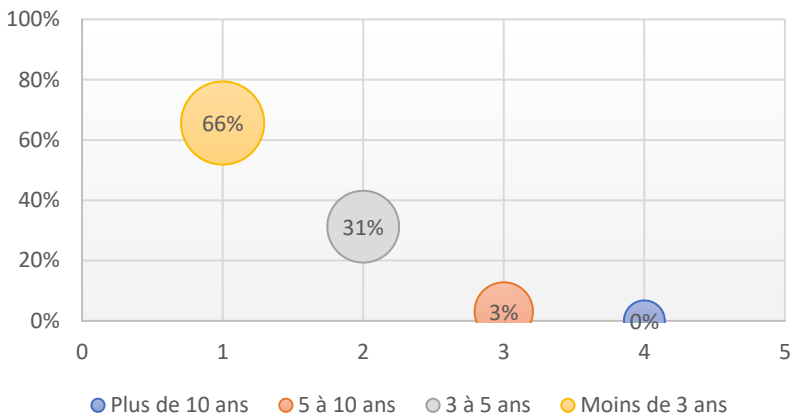


Analyse de la fréquence du niveau de priorité sur les 2 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai



Vision territoriale des élus sur l'horizon de mise en œuvre des objectifs

- 66% à horizon **de moins de 3 ans**
- 31% à horizon **3 à 5 ans**
- 3% à horizon **5 à 10 ans**
- 0% à horizon **de plus de 10 ans**



Analyse de la fréquence de chaque horizon de développement sur les 2 objectifs
Source : Iris Conseil – Atelier élus du 14 mai

Analyse de l'atelier élus – quelle vision pour le territoire ?

Pour former le socle de la stratégie à l'échelle du territoire, un travail statistique, par objectif, est réalisé et permet d'arriver au bilan suivant :

1 NIVEAU DE PRIORITE* :



1 HORIZON DE DÉVELOPPEMENT :



*Liste des objectifs classés en annexe

III.1 : 4 pistes de réflexions à retenir après notre échange avec les élus

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS MIS EN ÉVIDENCE LORS DE L'ATELIER ÉLUS :

- Un horizon "idéal" de mise en œuvre des actions à 5 ans (court terme)
- Un niveau d'attente élevé concernant le développement d'une offre de mobilité sur le territoire :

Vers un territoire multimodal :

- 6 objectifs classés en priorité majeure
- 7 objectifs classés en priorité forte
- 3 objectifs classés en priorité moyenne

Vers une mobilité pour tous :

- 4 objectifs classés en priorité majeure
- 6 objectifs classés en priorité forte
- 3 objectifs classés en priorité moyenne

Pour une mobilité touristique et de loisirs :

- 1 objectif classé en priorité majeure
- 4 objectifs classés en priorité forte

Sécurité routière :

- 2 objectifs classés en priorité majeure

POUR REPONDRE AU NIVEAU D'ATTENTE, 4 PISTES DE RÉFLEXIONS IDENTIFIEES :

1

Développer la pratique du covoiturage notamment depuis Remiremont vers Gérardmer, La Bresse et Le Thillot

2

Valoriser les transports en commun notamment en :

- Améliorant l'attractivité (horaire, fréquence)
- Valorisant le service de navette sociale de Remiremont (voire l'étendre)
- Créant un service urbain desservant Remiremont, Saint-Etienne-lès-Remiremont et Saint-Nabord
- Informant et communiquant sur le service

3

Développer la pratique des modes actifs (cycle et piéton) en :

- Aménageant des liaisons
- Sensibilisant à leurs bienfaits
- Développant des actions auprès de publics différents (scolaire, pendulaire, sénior, touriste)

4

Développer des solutions de mobilité solidaire (offre et service) et plus vertueuses en :

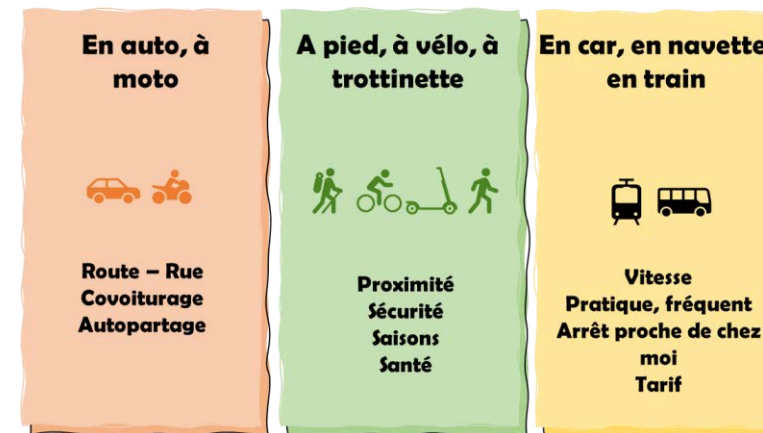
- Sensibilisant différents publics aux mobilités alternatives à la voiture (comme le programme "Savoir rouler à vélo")
- Proposant des actions auprès du public scolaire pour encourager la pratique de mobilité alternative à la voiture (marche et vélo)

Sur la base de ces pistes, des orientations stratégiques seront travaillées et définiront la stratégie de mobilité.

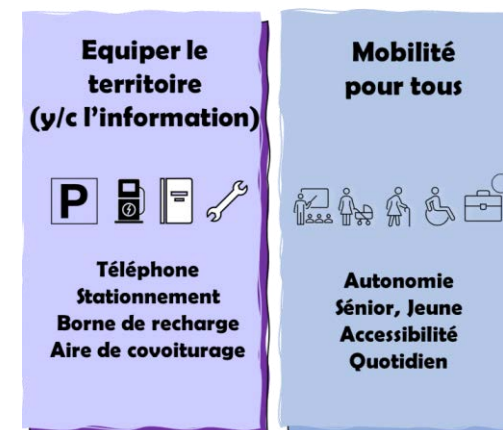
III.2 : Des échanges riches avec la population et ayant permis de faire émerger un grand nombre de besoins

Deuxième étape de la co-construction de la stratégie, identifier les besoins des habitants selon les objectifs partagés avec les élus. Pour simplifier la démarche, 3 axes de travail ont été traités :

1. les modes de déplacement,
2. les équipements
3. et la mobilité pour tous



2 thématiques de travail « Equiper le territoire » et « mobilité pour tous » ont été abordées de manière transversale dans chacun des 3 axes cités ci-dessus.



Atelier de concertation avec la population

Rencontre avec les habitants le 11 juin 2024.

9 communes représentées sur 10 (absence de représentant de la commune de Girmont Val d'Ajol)

Chaque citoyen(ne) est invité(e) à parler en 2 temps :

1. **MON VÉCU, MON RESENTI, MES PROBLÈMES**
2. **ET DEMAIN, MON TERRITOIRE IDÉAL**

Comment lire la synthèse des échanges ?

Synthèse des échanges avec les habitants classés :

- Selon les objectifs identifiés par les élus
- et par thématique de travail

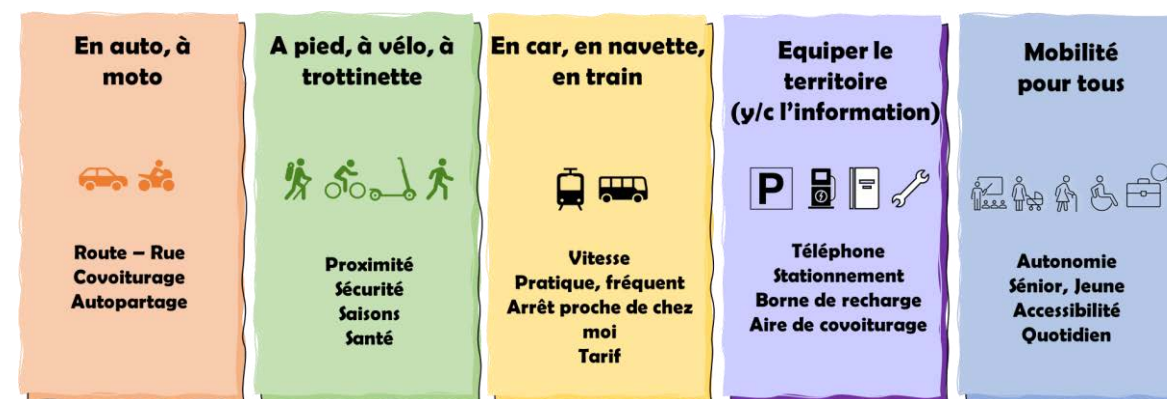
Par exemple, une étiquette colorée **orange** exprime un avis sur la thématique "En auto, à moto".

Une étiquette bicolore **orange** et **bleue** exprime un avis sur la thématique "En auto, à moto" et « Mobilité pour tous ».

III.2 : Des échanges riches avec la population et ayant permis de faire émerger un grand nombre de besoins (synthèse)



Des idées fortes identifiées
par la population confirmant
les objectifs définis par les
élus.




Proposition de projets
à intégrer au PDMS

Absence de solutions alternatives à la voiture individuelle (autopartage, autostop) ?

Manque de ligne de covoiturage

Diversifier des stations de carburants écologiques (GPL, GNV, Hydrogène)

Problème de régularité, de flexibilité, de fiabilité et de fréquence du transport en commun

Desserte et interconnexion avec les transports en commun peu attrayantes pour être une vraie alternative à la voiture



Améliorer l'offre de transport en commun pour accéder à l'emploi (tarification, fréquence, desserte des grands pôles d'emploi...)

Problème de circulation notamment carrefour de l'Octroi (éco quartier de la Madeleine)

Incivilité, vitesse, conflit entre les différents usagers

Manque de borne de recharge électrique voiture / vélo (station)

Problème de conformité des aménagements cyclables (ex : piste cyclable à Saint-Amé)

Peu de prise en compte des vélos dans les projets de requalification routier ?

Où est l'information ? Un problème qui nuit à la visibilité et à la lisibilité de l'offre de transport en commun.

Apaisement des circulations en centre-ville

Perte d'orientation pour les modes actifs : comment se repérer à pied et à vélo ?

Mobilier urbain occasionnant un obstacle pour les piétons (ex : obstacle sur bande podotactile)

Sentiment d'insécurité des modes actifs en centre-bourg (ex : Remiremont, Saint-Etienne-lès-Remiremont)

Absence de stationnement cycles sécurisés et adaptés aux abords des commerces

Problème d'accessibilité et de cheminements sécurisés aux arrêts de transport en commun

Liaison quartier les Bruyères / Cora / Voie verte ? = continuité des aménagements cyclables

Liaison modes actifs entre Remiremont et zone commerciale de Saint-Etienne-lès-Remiremont

Liaison modes actifs entre Remiremont et Saint-Nabord

Absence de communication sur l'ouverture des lignes scolaires au public

Tarification des cars Fluo peu lisible, peu visible et peu attractive

Absence d'offres compatibles avec les événements culturels (en semaine ou le week-end)

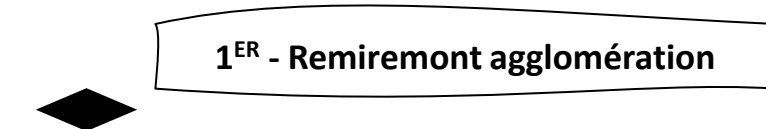


IV – 3 orientations et 3 périmètres pour structurer la stratégie

IV.1 : Définition de la stratégie de mobilité

Sur la base des dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic, des besoins formulés par les acteurs du territoire et de la vision politique des élus (issus des phases de concertation), il est proposé une stratégie du territoire cadrée et définie autour de :

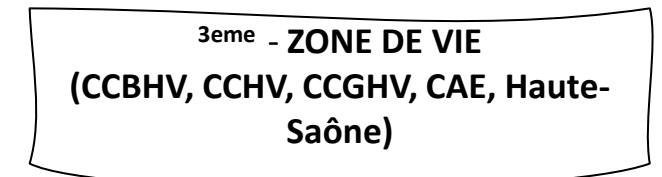
→ 3 périmètres :



3 communes : Remiremont, Saint-Nabord, Saint-Etienne-lès-Remiremont.



10 communes : Remiremont, Saint-Nabord, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Eloyes, Saint-Amé, Dommartin-lès-Remiremont, Vecoux, Girmont-Val-d'Ajol, Le Val-d'Ajol et Plombières-lès-Bains.



Les 5 pôles identifiés :
Gérardmer, Fougerolles-Saint-Valbert, Epinal, Le Syndicat –Vagney et Rupt-sur-Moselle.

→ Et



3 ORIENTATIONS POUR CONSTRUIRE LA FUTURE STRATÉGIQUE



ORIENTATION N°1 : RATIONALISER LA PRATIQUE DE L'AUTOSOLISME ET FAVORISER UN REPORT MODAL ALTERNATIF

Sera travaillé :

- Le développement de l'infrastructure (routière, cyclable, piétonne)
- La valorisation des transports en commun
- L'accessibilité aux pôles de mobilité
- La sécurisation des carrefours



ORIENTATION N°2 : DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE SERVICES DE MOBILITE

Sera travaillé la question des services, de la communication, du stationnement cycle, des bornes de recharge électrique.
Le public cible sera l'utilisateur du quotidien (interne ou externe).



ORIENTATION N°3 : DEVELOPPER UNE MOBILITE TOURISTIQUE PLUS VERTUEUSE

Sera travaillé :

- la question de l'accès au territoire pour les touristes
- Et la promotion du territoire par les services de mobilité

Ces orientations permettent de regrouper les objectifs définis et de les décliner en familles d'actions.

IV.2 : Orientation n°1 - Rationaliser la pratique de l'autosolisme et favoriser un report modal alternatif

Pour rationaliser l'autosolisme, il est important de construire un système multimodal s'appuyant sur le concept de « **choix modal** » pour les habitants et les touristes. Ainsi, le territoire de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales se doit de faire évoluer son offre de mobilité au sein de 3 périmètres d'intervention :

1. Remiremont agglomération
2. Le territoire de la CCPVM
3. Et la zone de vie constituée des territoires voisins (CCBHV, CCHV, CCGHV, CAE, Haute-Saône)

Une stratégie en accord avec 4 objectifs du PCAET :

- Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)
- Renforcer l'attractivité des transports en commun
- Développer les usages sobres en voiture : covoiturage, mutualisation, écoconduite...
- Développer l'intermodalité à la Gare de Remiremont

OFFRIR LE CHOIX MODAL

1^{ER} - Remiremont agglomération

Le cœur de la stratégie est d'encourager un report modal vers les modes actifs pour les trajets de courte distance (4 km).

Ainsi, il est nécessaire de repenser les déplacements des modes actifs en connectant par des liaisons structurantes :

- les zones commerciales,
- le centre-bourg (Remiremont, Saint-Etienne-lès-Remiremont et Saint-Nabord)
- Et le pôle de mobilité de Remiremont.

Une attention particulière doit être apportée à la sécurisation des modes actifs aux niveaux des points durs suivants :

- Traversées de communes
- Intersections voie verte / réseau secant
- Giratoires (par exemple carrefour de l'Octroi),
- Pont Le Prieur, passage à niveau....

Un déploiement des zones de circulation apaisée (zone 30 et zone de rencontre) doit être réfléchi afin de modérer les vitesses et sécuriser les déplacements des modes actifs.

Il s'agit également d'envisager la création d'une ligne de transport en commun (navette) reliant les zones commerciales, les aires de covoiturage, les centres-bourg et le pôle de mobilité de Remiremont.

En complément, une réflexion est à mener sur la valorisation du parking du Champ de Mars (Remiremont) comme porte d'entrée au centre-bourg (modes actifs, transport en commun).

2^{ème} - TERRITOIRE DE LA CCPVM

A partir du périmètre précédent, il s'agira d'élargir la vision du choix modal à l'ensemble du territoire.

Il s'agit de travailler sur le développement d'itinéraires multimodaux pour favoriser le report modal :

- Vers **le vélo** pour les trajets de moins de 10 km,
- Vers **le covoiturage / l'autostop** pour rationaliser les trajets autosoliste,
- Vers **le transport en commun** (fréquence, régularité, lisibilité du réseau, tarification),
- Imaginer **un transport à la demande**.

Une attention particulière doit être apportée à la sécurisation des aires de covoiturage, d'autostop, d'arrêts de car.

3^{ème} - ZONE DE VIE (CCBHV, CCHV, CCGHV, CAE, Haute-Saône)

Une réflexion est à engager pour développer un système autour du vélo et du transport en commun notamment en améliorant :

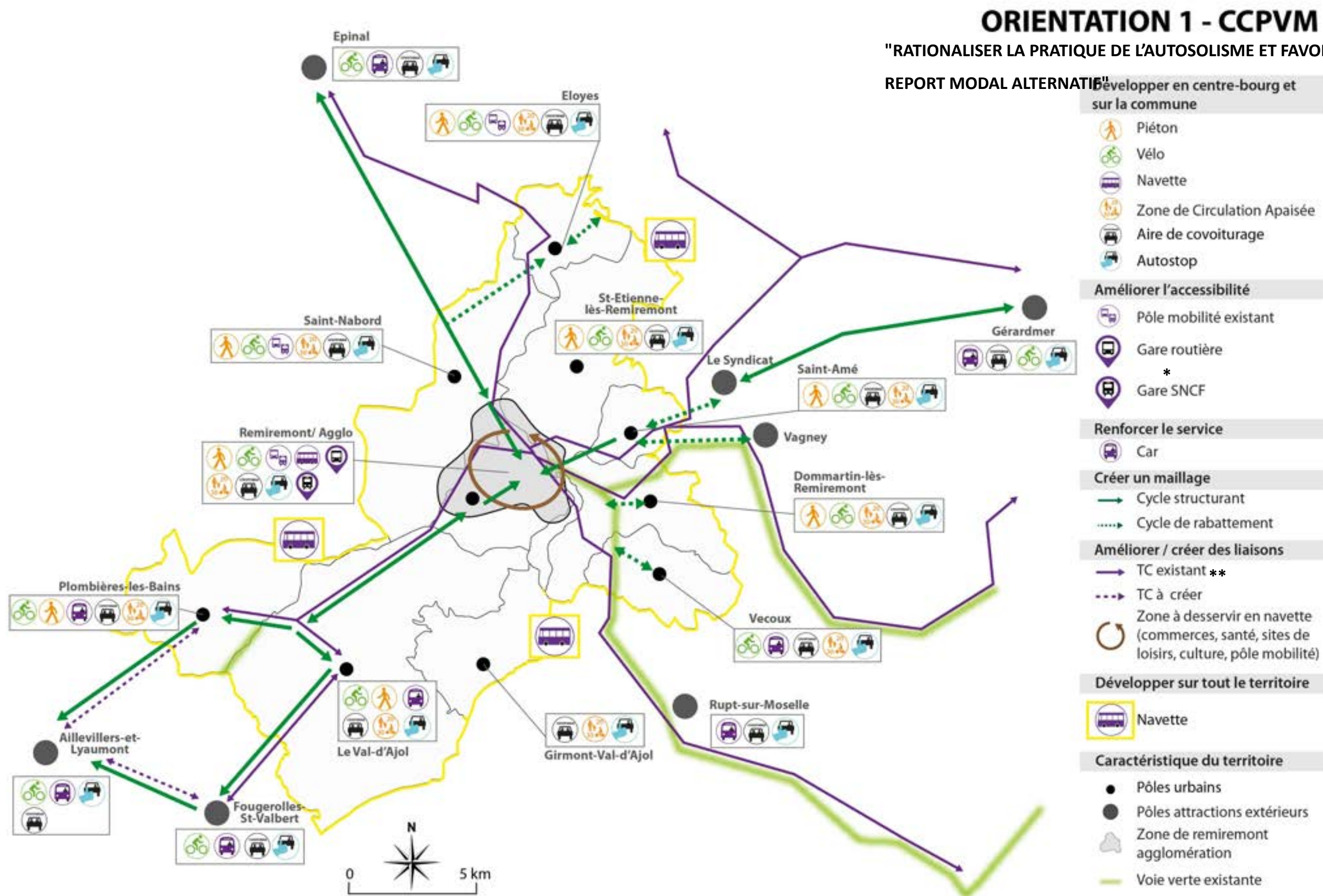
Pour les transports en commun

- La fréquence, la régularité, la lisibilité du réseau,
- La tarification attractive
- La connexion avec les quatre pôles de mobilité (Aillevillers et Lyaumont, Epinal, Gérardmer et Fougerolles-St-Valbert)
- Et l'interopérabilité des services de mobilité

Pour les cycles

- Le développement d'itinéraires à double vocation : cyclo touristique et du quotidien (vers/depuis ces pôles de transport)
- Le développement de stationnement sécurisé
- Et la prise en charge des vélos par les cars /

IV.2 : Orientation n°1 - Rationaliser la pratique de l'autosolisme et favoriser un report modal alternatif



IV.2 : Orientation n°2 - Développer un territoire de services de mobilité

ORIENTATION N°2 : DÉVELOPPER UN TERRITOIRE D'OFFRES ET DE SERVICES

La construction du système multimodal s'appuyant sur le concept de « choix modal » pour les habitants et les touristes, le territoire de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales se doit de penser à l'offre complémentaire de mobilité et aux services associés afin de parfaire la stratégie au sein de 2 périmètres d'intervention :

1. Remiremont agglomération
2. Le territoire de la CCPVM

- Une stratégie en accord avec 4 objectifs du PCAET :**
- Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)
 - Renforcer l'attractivité des transports en commun
 - Développer les usages sobres en voiture : covoiturage, mutualisation, écoconduite...
 - Développer l'intermodalité à la Gare de Remiremont



1^{ER} - Remiremont agglomération

UN TERRITOIRE D'OFFRES ET DE SERVICES

2^{ème} - TERRITOIRE DE LA CCPVM

Le cœur de la stratégie est de construire un « système » de mobilité et de services autour du pôle de mobilité de Remiremont (Gare ferroviaire et gare routière) en améliorant :

- La lisibilité et la visibilité (jalonnement tous modes, signalétique, plan d'orientation et totem)
- L'accessibilité
- La connexion au territoire et aux offres de mobilité (transports en commun, itinéraires cycles, covoiturage, itinéraires piétons)
- L'organisation du stationnement dédié au covoiturage, aux cycles et trottinettes
- L'utilisation de l'espace vide localisé au sein du bâtiment gare (accueillant autrefois l'office du tourisme) par la mise en place d'un guichet de mobilité d'information, location de vélo, etc

Un objectif majeur a été mis en avant à l'issue du diagnostic et fortement rappelé lors des ateliers : **la communication.**

Ainsi, une attention particulière sera portée sur ce volet notamment pour :

- Rendre visible l'offre de mobilité (Transports en commun, Covoiturage),
- Sensibiliser sur les aménagements (Cycles, Zone de Circulation Apaisée) et sur la sécurité routière

Sur l'ensemble du territoire, divers objectifs sont identifiés pour favoriser l'autonomie des déplacements notamment pour les publics seniors et jeunes.

Il s'agit de valoriser et développer (au besoin) une multitude de services, en s'appuyant prioritairement sur les acteurs locaux (offre existante à privilégier), autour :

- D'une offre de transport en commun plus flexible (navette, mini-bus)
- De la mobilité solidaire (taxi, transport à la demande, Mobilibre, Car France 88, Agirabcd, etc)
- De la pratique du covoiturage en simplifiant la mise en relation entre les habitants (application unique, communication plus efficiente, etc)
- De services dédiés aux vélos (location, achat, réparation, jalonnement, stationnement à proximité des pôles générateurs, etc)

Ce travail sur l'autonomie/droit à la mobilité devra être également couplé avec des actions de sensibilisation :

- Au niveau scolaire avec le dispositif « Savoir rouler à vélo » et la mise en place d'itinéraires dédiés aux modes actifs, etc
- Au niveau des associations, clubs, pôles scolaires pour favoriser le covoiturage pour les déplacements des plus jeunes, des adolescents, etc (application, site internet)
- Au niveau des entreprises par la réalisation de plans de déplacement entreprise partagé (PDE) en favorisant le covoiturage, le stationnement vélo, le ramassage des salariés, etc

Ces actions doivent être accompagnées de mesures informatives et de communication notamment par :

- Un jalonnement conduisant sur des itinéraires sécurisés
- Une campagne de sensibilisation (sécurité routière, promotion du covoiturage, promotion du vélo, etc)

De plus, un travail est à engager pour mailler le territoire en localisant les bornes de rechargement électrique existantes et futures destinées aux voitures, mais aussi aux vélos.

VOSGES SECRÈTES
Communauté de Communes de
Porte des Vosges Méridionales

"DÉVELOPPER UN TERRITOIRE D'OFFRES ET DE SERVICES "



IV.4 : Orientation n°3 - Développer une mobilité touristique plus vertueuse

Aujourd'hui, la mobilité touristique est devenue un sujet pour le territoire de la **communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales**. Ceci se traduit par une hausse du volume de voitures, des nuisances sonores et des problématiques de stationnement. Pour parfaire cette stratégie, la réflexion autour de l'accessibilité doit être portée au sein des 2 périmètres d'intervention suivants :

1. Le territoire de la CCPVM
2. Et la zone de vie constituée des territoires voisins (CCBHV, CCHV, CCGHV, CAE, Haute-Saône)

Bien que le biais d'entrée soit la mobilité touristique, les actions à mener doivent également accessibles aux habitants du territoire.

Une stratégie en accord avec 4 objectifs du PCAET :

- Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)
- Renforcer l'attractivité des transports en commun
- Développer l'intermodalité à la Gare de Remiremont
- Développer l'écotourisme



1^{ER} - TERRITOIRE DE LA CCPVM

UNE MOBILITÉ TOURISTIQUE PLUS VERTUEUSE

Pour éviter une dégradation du cadre de vie des habitants et pour préserver les sites touristiques et de loisirs, une réflexion globale doit être menée particulièrement :

- Sur la valorisation de moyens de transport plus vertueux
- Sur des services de mobilité (location de vélo, service de bagage pour l'itinérance)

Ces réflexions doivent s'accompagner de la valorisation :

- Des gares ferroviaires et routières (territoire de la CCPVM et CCGHV)
- Des solutions de déplacements alternatives à la voiture (vélo, car)
- De réseaux d'itinérance à pied et à vélo (sur la base de l'existant ou des acteurs locaux)
- L'interconnexion des sites touristiques

Des actions de communication devront être menées et intégrées au sein d'un schéma d'accessibilité aux sites touristiques (sur la base des expérimentations* menées sur le territoire).

Il est impératif que les deux premières orientations (n°1 et 2) soient pensées avec le volet touristique pour gagner en légitimité et en pertinence et dans l'objectif de conforter le nouveau modèle touristique porté par le territoire : l'éco-tourisme.

2^{ème} - ZONE DE VIE

(CCBHV, CCHV, CCGHV, CAE, Haute-Saône)

Afin de parfaire la future stratégie de mobilité notamment sur le volet touristique, il est essentiel que l'ensemble des actions à conduire dans le bassin de vie soient :

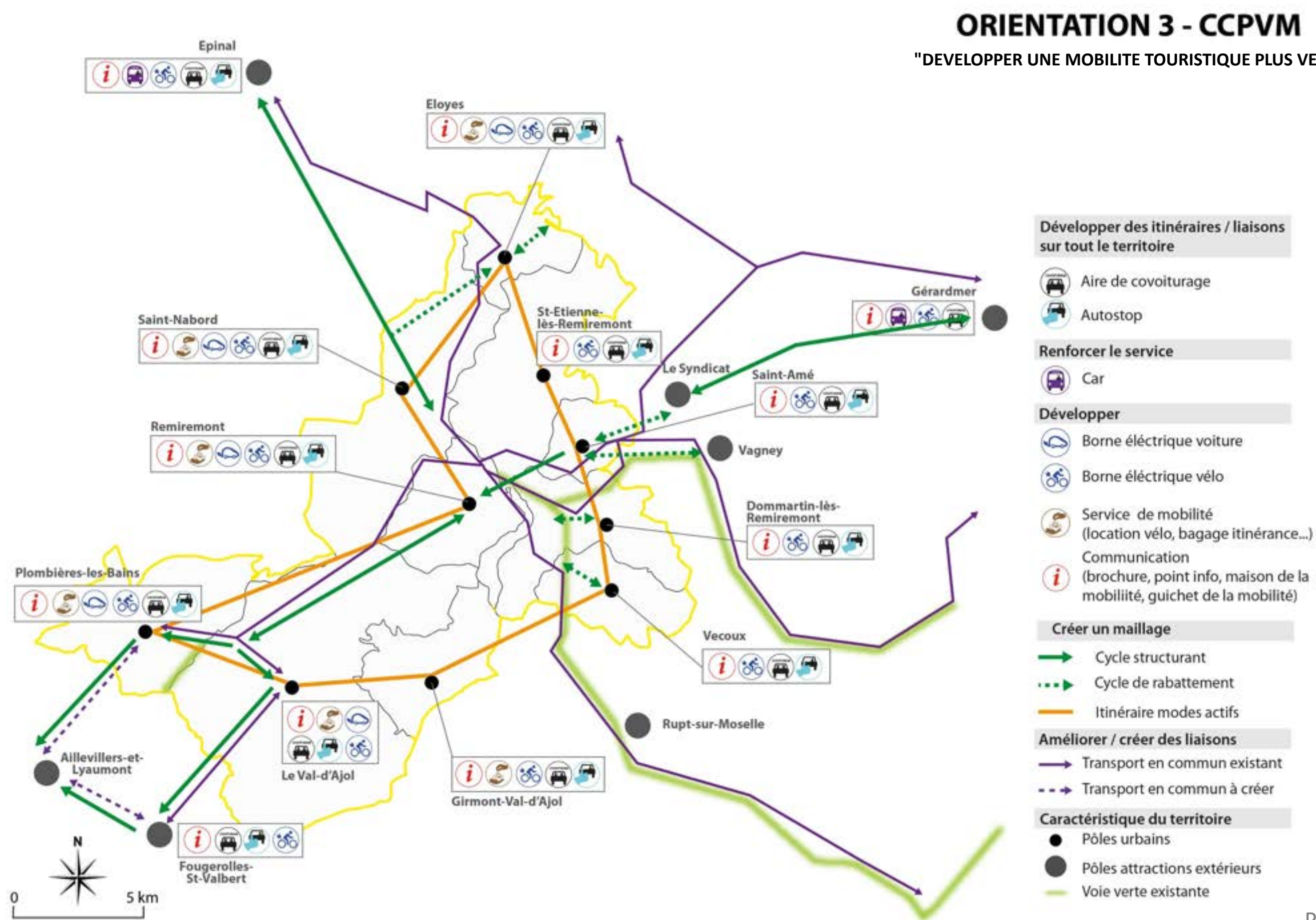
- Coordonnées avec l'offre et les services des territoires voisins
- Promues auprès des territoires voisins par effet de « relais »

Outre le volet communication, des actions autour de l'interopérabilité du système de transport devront être réfléchies avec les AOM pour :

- Faciliter les déplacements des voyageurs (touristes et habitants)
- Améliorer la visibilité des offres (sortir du millefeuille des applications)
- Favoriser le report modal et garantir l'efficacité des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

*Cf Etude "Gestion de la fréquentation touristique des sites naturels et touristique" menée par le PETR Remiremont et ses Vallées et le PETR de la Déodatie

*Cf Etude "Organiser la mobilité touristique vers et au sein des territoires des PETR : Pays Thur Doller et PETR de Remiremont et de ses vallées"



Source : iris Conseil septembre 2024



V – Annexes : atelier de concertation avec les élus (synthèse des résultats)

V.1 : Exemple de grille d'évaluation (niveau de priorité et temporalité) des objectifs

STRUCTURER ET MAILLER LE RESEAU VIAIRE POUR TENDRE VERS UN TERRITOIRE MULTIMODAL

Listes des partenaires potentiels identifiés : Ademe, Office du tourisme, Maison France service, Région, Education nationale, SNCF, Acteurs portant le covoiturage, France Travail, Préfecture, France touristic, Banque des Territoires, CCHV, CCBHV, CCGHV



	ENJEUX N°1	OBJECTIFS	Selon vous l'objectif est			
			Mineur	Moyen	Fort	Majeur
CCPVM	Valoriser les transports en commun car accessibles à 15 min	Créer un réseau de points d'informations des mobilités tant physique (Gare SNCF, Gare Routière, Office du tourisme, Mairie) que numérique (application mobile tourisme Remiremont Plombières-les-Bains, application France Touristic)	☐	☐	☐	☐
		Améliorer l'attractivité des lignes de car Fluo (fréquence, horaire, coordonnée train, car)	☐	☐	☐	☐
		Traduire le programme Petite ville de demain en plan d'action opérationnel pour les communes de Remiremont et du Val d'Ajol	☐	☐	☐	☐
		Améliorer la lisibilité des gares sur le territoire	☐	☐	☐	☐
		Améliorer la lisibilité des arrêts de car Fluo	☐	☐	☐	☐

V.1 : Exemple de grille d'évaluation (niveau de priorité et temporalité) des objectifs



	ENJEUX N°1	OBJECTIFS	Idéalement, cela devra être mis en service à...			
			Moins de 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans
CCPVM	Valoriser les transports en commun car accessibles à 15 min	Créer un réseau de points d'informations des mobilités tant physique (Gare SNCF, Gare Routière, Office du tourisme, Mairie) que numérique (application mobile tourisme Remiremont Plombières-les-Bains, application France Touristic)	☐	☐	☐	☐
		Améliorer l'attractivité des lignes de car Fluo (fréquence, horaire, coordonnée train, car)	☐	☐	☐	☐
		Traduire le programme Petite ville de demain en plan d'action opérationnel pour les communes de Remiremont et du Val d'Ajol	☐	☐	☐	☐
		Améliorer la lisibilité des gares sur le territoire	☐	☐	☐	☐
		Améliorer la lisibilité des arrêts de car Fluo	☐	☐	☐	☐

V.2 : Liste des objectifs priorités de niveau "Majeur"



1

- Améliorer l'attractivité des lignes de cars Fluo (fréquence, horaire, coordonnée train, car)
- Formaliser les itinéraires cyclables identifiés (petite ville de demain, schéma directeur cyclable départemental, étude de mobilité) dans un schéma directeur cyclable
- Aménager une liaison cyclable entre Remiremont Agglomération et Val d'Ajol / Plombières-les- Bains
- Aménager une liaison cyclable Val d'Ajol / Plombières-les-Bains et Fougerolles-Saint-Valbert
- Organiser le covoiturage en maillant le territoire
- Renforcer et développer les aires de covoiturage existantes



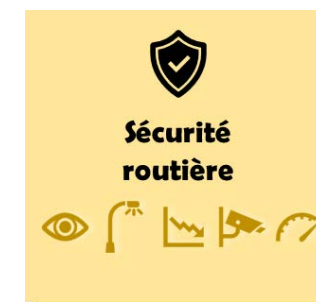
2

- Développer des lignes de covoiturage entre Remiremont, Gérardmer, La Bresse, Le Thillot
- Etendre le service sur Remiremont agglomération
- Repenser une desserte urbaine de transport en commun à l'échelle de Remiremont Agglomération en s'appuyant sur une l'étude déjà réalisée et sur la navette solidaire
- Communiquer sur le service (navette solidaire de Remiremont)



3

- Renforcer et rendre lisible le service "navette des crêtes"



4

- Veiller à la sécurisation des déplacements cycles
- Accompagner la réflexion sur les aménagements routiers notamment sur la continuité des aménagements, l'intégration et la sécurisation des déplacements des modes actifs

V.2 : Liste des objectifs priorités de niveau "Fort"



1

- Créer un réseau de points d'informations des mobilités tant physique (Gare SCNF, Gare Routière, Office du tourisme, Mairie) que numérique (application mobile tourisme Remiremont Plombières-les-Bains, application France Touristic)
- Traduire le programme Petite ville de demain en plan d'action opérationnel pour les communes de Remiremont et du Val d'Ajol
- Améliorer la lisibilité des arrêts de cars Fluo
- Améliorer la lisibilité des gares sur le territoire
- Connecter les centres-bourgs, localisés à proximité de la voie verte des Hautes Vosges
- Aménager les liaisons cycles et piétonnes issues du programme Petite ville de demain
- Aménager le tracé d'itinéraire cyclable le long du canal d'alimentation du réservoir de Bouzey (CARB) entre Remiremont et Epinal



2

- Créer une offre et des services de mobilité solidaire
- Compléter et valoriser l'offre et les services de mobilité solidaire
- Développer la pratique des modes actifs pour le public scolaire via des itinéraires dédiés
- Développer des itinéraires dédiés au public scolaire (exemple Ecole Vieille ile à Haguenau)
- Poursuivre la formation de cyclistes sur "Savoir rouler à vélo"
- Inciter les associations (expl de parents d'élèves) à encourager au covoiturage pour la pose et dépose des enfants au pôle scolaire (application Scoleo)



3

- Encourager et accompagner les acteurs touristiques pour développer une offre de mobilité
- Favoriser l'itinérance à vélo et à pied
- Développer un service de transfert de bagages pour encourager l'itinérance à vélo et à pied
- Valoriser l'offre ferroviaire

V.2 : Liste des objectifs priorités de niveau "Moyen"



1

- Expérimenter une offre de location de vélo
- Repenser une desserte urbaine de transport en commun à l'échelle de Remiremont Agglomération en s'appuyant sur une étude déjà réalisée
- Développer le modèle de parking de rabattement à proximité du centre-ville/centre-bourg et des pôles de mobilité



2

- Encourager et développer la création de "vélo-école"
- Valoriser les services permettant l'autonomie des personnes à l'usage des services numériques de mobilité
- Encourager la réalisation de Plan de Déplacement Entreprise, de Plan de mobilité inter-administration et de Plan de Déplacement Etablissement Scolaire

V.3 : Liste des objectifs par thématique



1

1. Créer un réseau de points d'information des mobilités tant physiques (Gare SNCF, Gare Routière, Office du tourisme, Mairie) que numériques (application mobile tourisme Remiremont Plombières-les-Bains, application France Touristic)
2. Améliorer l'attractivité des lignes de cars Fluo (fréquence, horaire, coordonnée train, car)
3. Traduire le programme Petite ville de demain en plan d'action opérationnel pour les communes de Remiremont et du Val d'Ajol
4. Améliorer la lisibilité des gares sur le territoire
5. Améliorer la lisibilité des arrêts de cars Fluo
6. Formaliser les itinéraires cyclables identifiés (petite ville de demain, schéma directeur cyclable départemental, étude de mobilité) dans un schéma directeur cyclable
7. Expérimenter une offre de location de vélo
8. Repenser une desserte urbaine de transport en commun à l'échelle de Remiremont Agglomération (sur la base d'une étude déjà réalisée)
9. Développer le modèle de parking de rabattement à proximité du centre-ville/centre-bourg et des pôles de mobilité
10. Aménager une liaison cyclable entre Remiremont Agglomération et Val d'Ajol / Plombières-les-Bains
11. Aménager une liaison cyclable Val d'Ajol / Plombières-les-Bains et Fougères-Saint-Valbert
12. Organiser le covoiturage en maillant le territoire
13. Connecter les centres-bourgs localisés à proximité de la Voie verte des Hautes Vosges
14. Aménager les liaisons cycles et piétonnes issues du programme Petite ville de demain
15. Renforcer et développer les aires de covoiturage existantes
16. Aménager le tracé d'un itinéraire cyclable le long du canal d'alimentation du réservoir de Bouzey (CARB) entre Remiremont et Epinal



2

1. Créer une offre et des services de mobilité solidaire
2. Compléter et valoriser l'offre et les services de mobilité solidaire
3. Encourager et développer la création de "vélo-école"
4. Valoriser les services permettant l'autonomie des personnes à l'usage des services numériques de mobilité
5. Encourager la réalisation de Plan de Déplacement Entreprise, de Plan de mobilité inter-administration et de Plan de Déplacement Etablissement Scolaire
6. Développer des lignes de covoiturage entre Remiremont, Gérardmer, La Bresse et Le Thillot
7. Développer la pratique des modes actifs pour le public scolaire via des itinéraires dédiés
8. Développer des itinéraires dédiés au public scolaire (exemple Ecole Vieille ile à Haguenau)
9. Poursuivre la formation de cyclistes sur "Savoir rouler à vélo"
10. Inciter les associations (expl de parents d'élèves) à encourager au covoiturage pour la pose et dépose des enfants au pôle scolaire (application Scoleo)
11. Etendre le service de Navette Solidaire sur Remiremont agglomération
12. Repenser une desserte urbaine de transport en commun à l'échelle de Remiremont Agglomération en s'appuyant sur une l'étude déjà réalisée et sur la navette solidaire
13. Communiquer sur le service "navette solidaire"



3

1. Encourager et accompagner les acteurs touristiques pour développer une offre de mobilité
2. Favoriser l'itinérance à vélo et à pied
3. Développer un service de transfert de bagages pour encourager l'itinérance à vélo et à pied
4. Renforcer et rendre lisible le service « navette des crêtes »
5. Valoriser l'offre ferroviaire



4

1. Veiller à la sécurisation des déplacements cycles
2. Accompagner la réflexion sur les aménagements routiers notamment sur la continuité des aménagements, l'intégration et la sécurisation des déplacements des modes actifs

V.3 : Axe n°1 - Priorisation et fixation de la temporalité des objectifs par commune



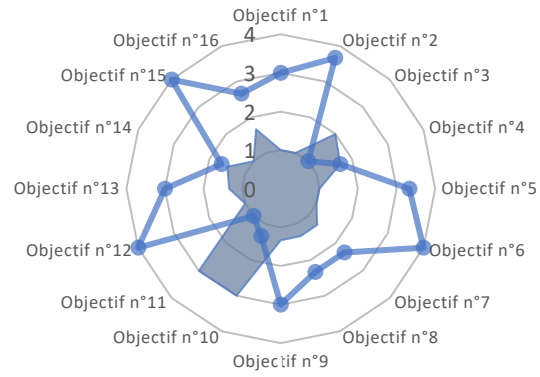
1

Liste des objectifs en
page 39 du document

Niveau de priorité	
1	Mineur
2	Moyen
3	Fort
4	Majeur

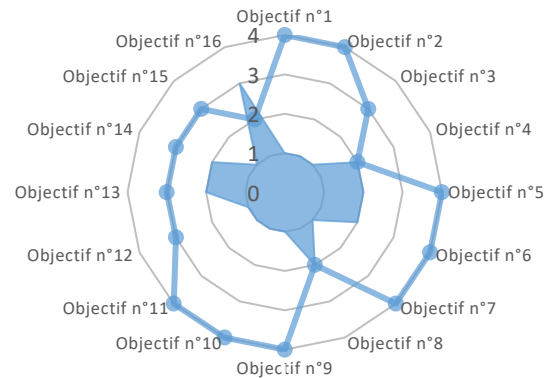
Horizon de développement	
1	Moins de 3 ans
2	3 à 5 ans
3	5 à 10 ans
4	Plus de 10 ans

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Saint-Amé



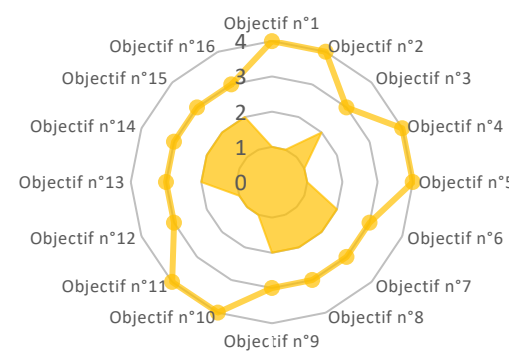
■ Saint-Amé - Horizon de mise en oeuvre
● Saint-Amé - Niveau de priorité

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont



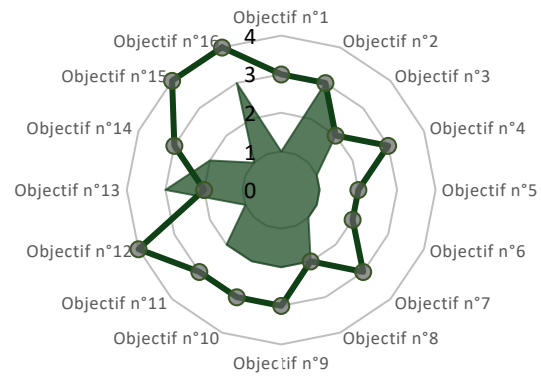
■ Saint-Etienne-lès-Remiremont - Horizon de mise en oeuvre
● Saint-Etienne-lès-Remiremont - Niveau de priorité

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Girmont-Val-d'Ajol



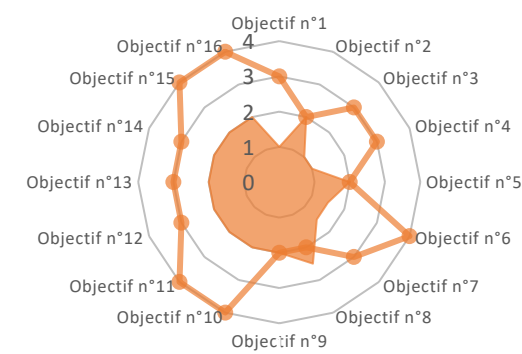
■ Girmont-Val-d'Ajol - Horizon de mise en oeuvre
● Girmont-Val-d'Ajol - Niveau de priorité

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Dommartin-lès-Remiremont



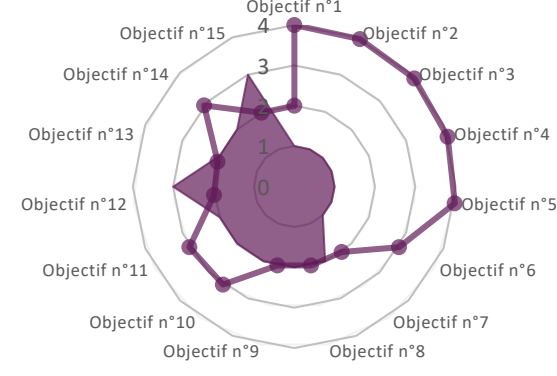
■ Dommartin-lès-Remiremont - Horizon de mise en oeuvre
● Dommartin-lès-Remiremont - Niveau de priorité

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Remiremont



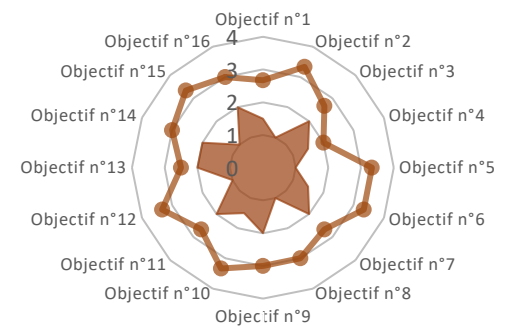
■ Remiremont - Horizon de mise en oeuvre
● Remiremont - Niveau de priorité

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune d'Eloyes



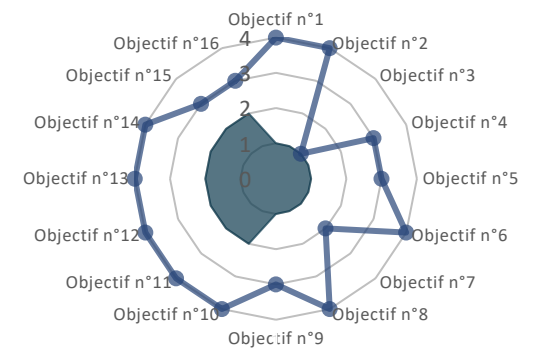
■ Eloyes - Horizon de mise en oeuvre
● Eloyes - Niveau de priorité

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Plombières-lès-Bains



■ Plombières-lès-Bains - Horizon de mise en oeuvre
● Plombières-lès-Bains - Niveau de priorité

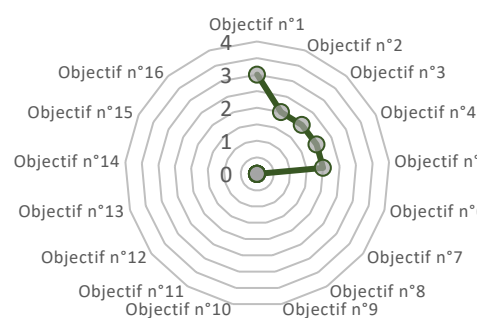
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Vecoux



■ Vecoux - Horizon de mise en oeuvre
● Vecoux - Niveau de priorité

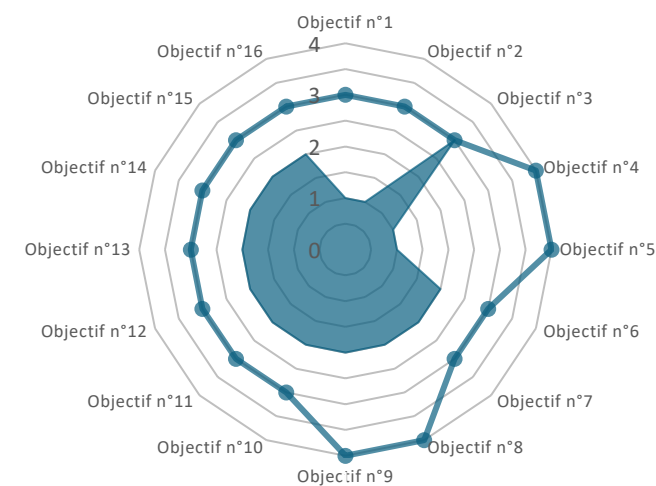
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Saint-Nabord

Non complet car élus en retard



■ Saint-Nabord - Horizon de mise en oeuvre
● Saint-Nabord - Niveau de priorité

Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune du Val d'Ajol



■ Val d'Ajol - Horizon de mise en oeuvre
● Val d'Ajol - Niveau de priorité

V.3 : Axe n°2 - Priorisation et fixation de la temporalité des objectifs par commune

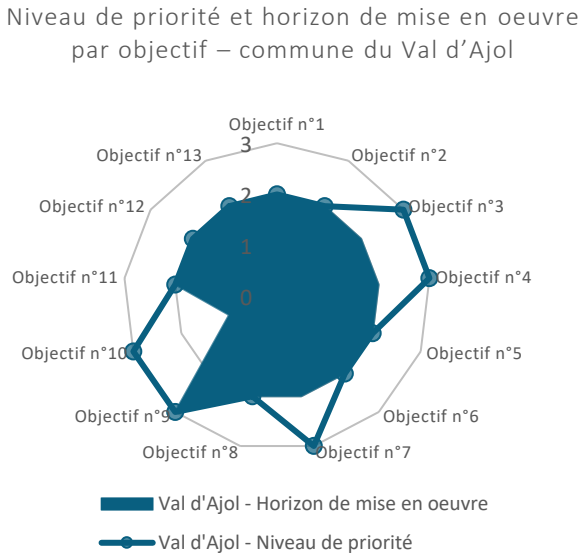
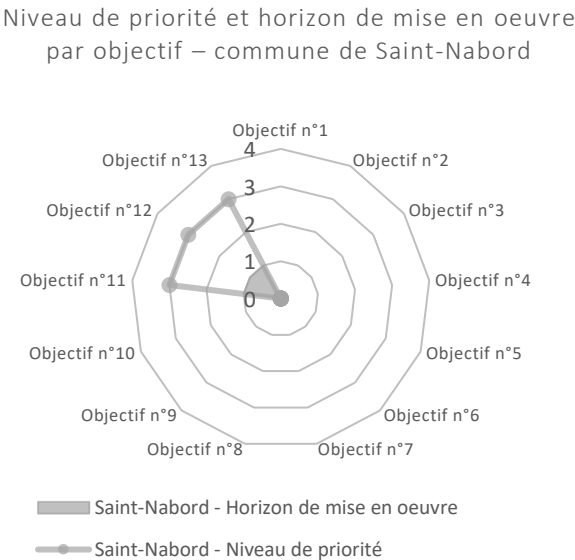
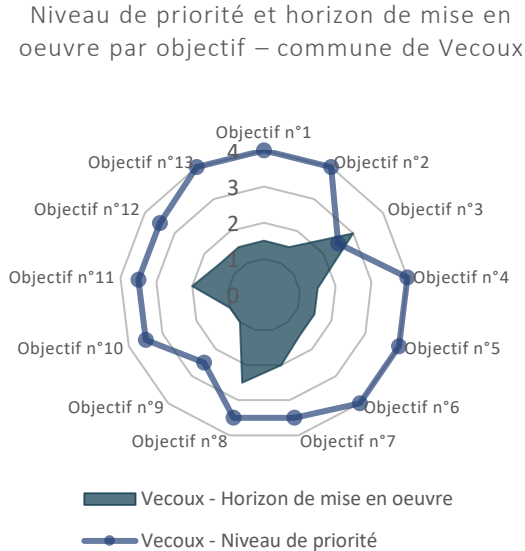
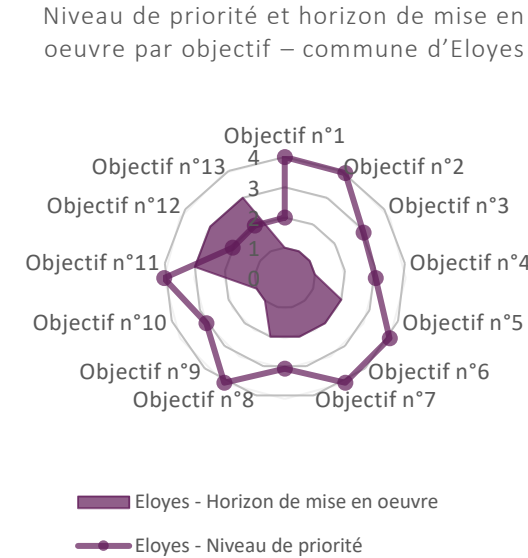
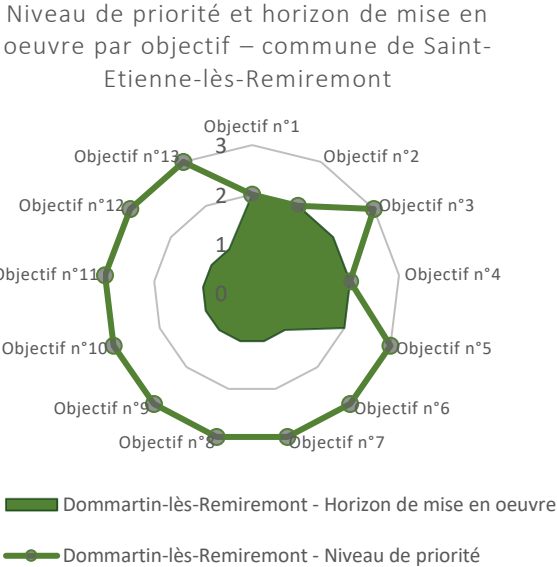
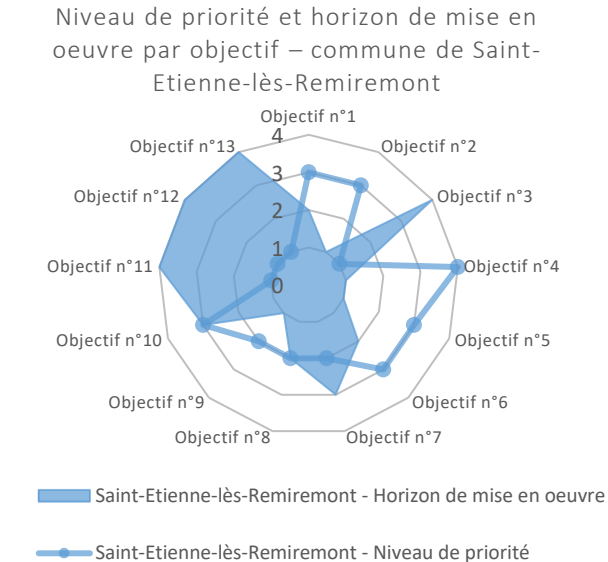
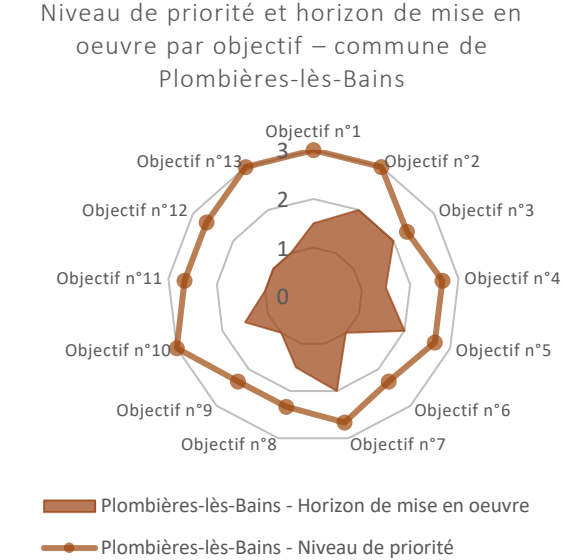
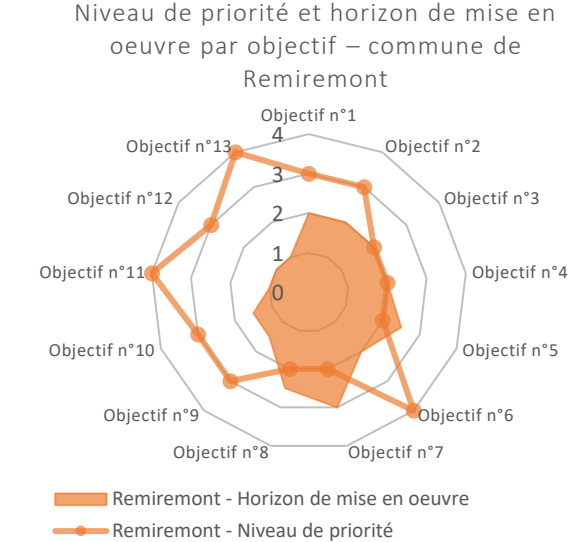
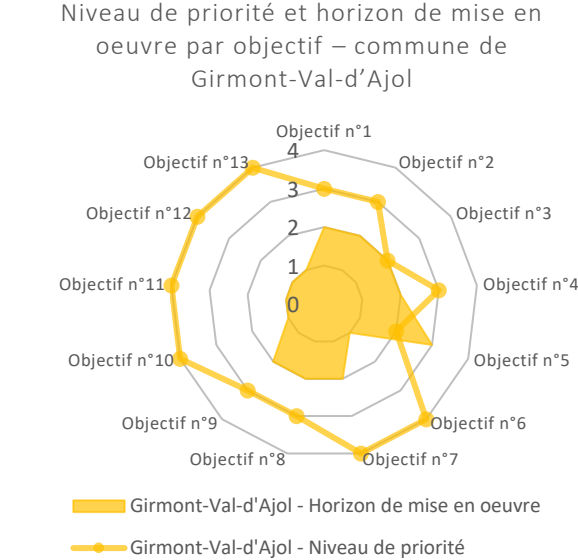
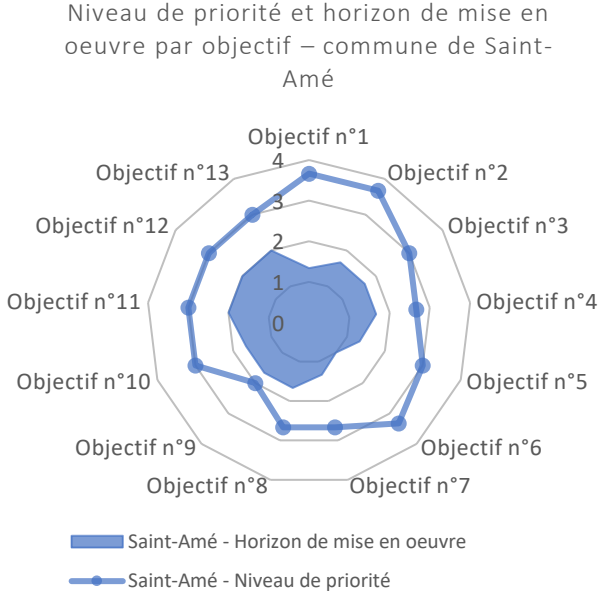


2

Liste des objectifs en
page 39 du document

Niveau de priorité	
1	Mineur
2	Moyen
3	Fort
4	Majeur

Horizon de développement	
1	Moins de 3 ans
2	3 à 5 ans
3	5 à 10 ans
4	Plus de 10 ans



V.3 : Axe n°3 - Priorisation et fixation de la temporalité des objectifs par commune



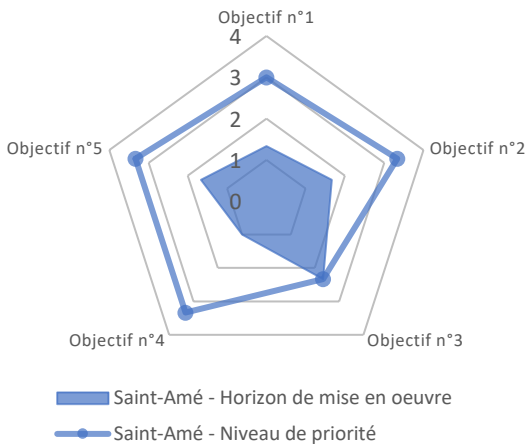
3

Liste des objectifs en
page 39 du document

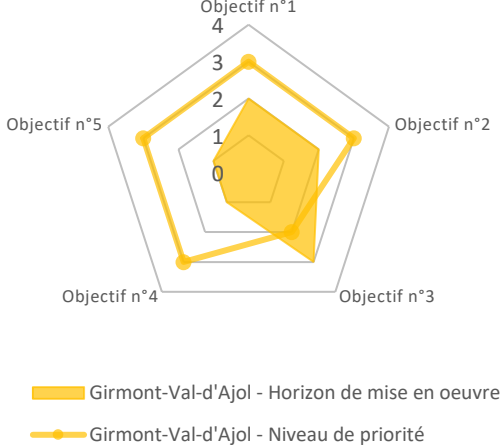
Niveau de priorité	
1	Mineur
2	Moyen
3	Fort
4	Majeur

Horizon de développement	
1	Moins de 3 ans
2	3 à 5 ans
3	5 à 10 ans
4	Plus de 10 ans

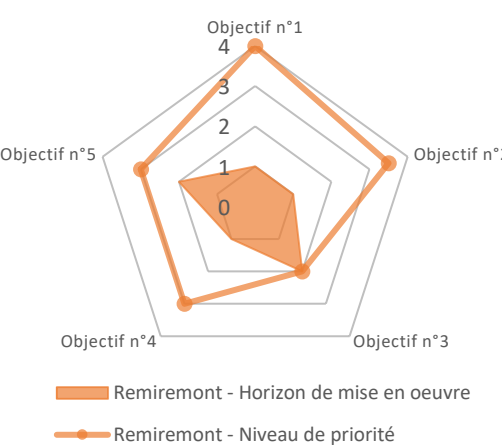
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Saint-Amé



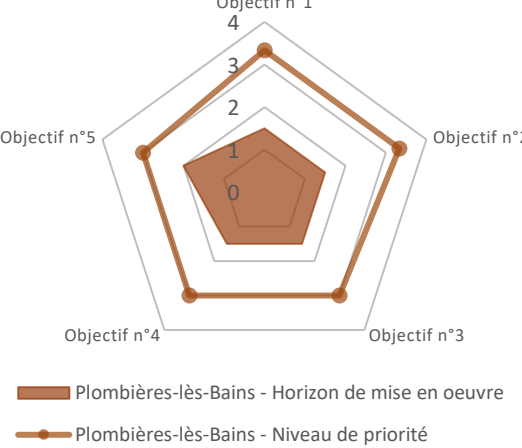
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Girmont-Val-d'Ajol



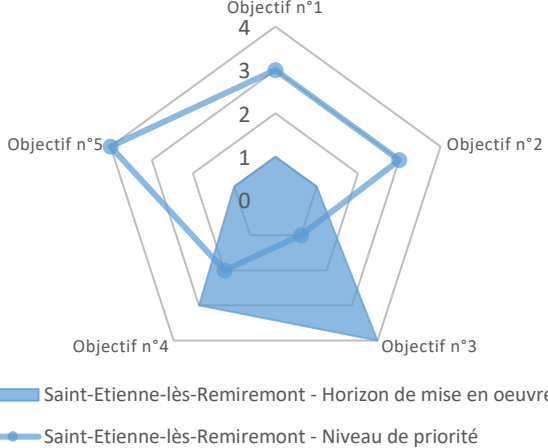
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Remiremont



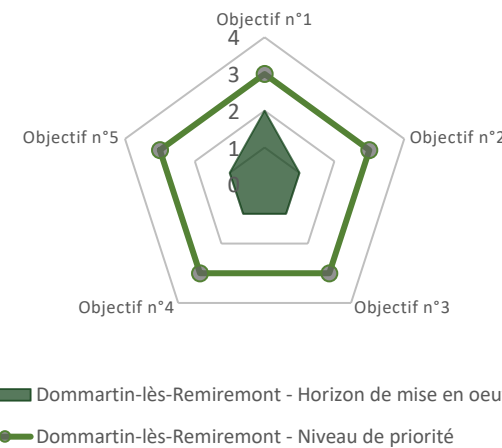
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Plombières-lès-Bains



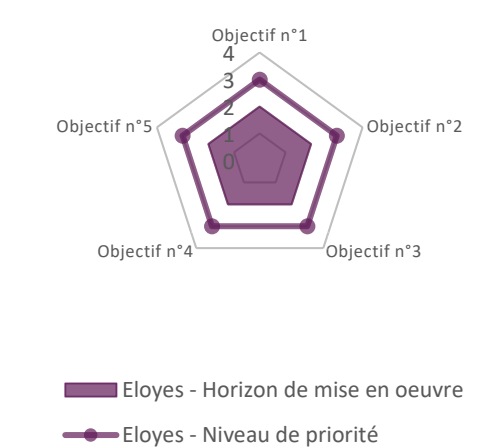
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont



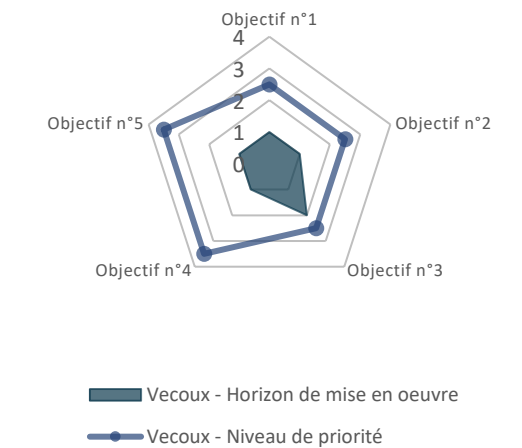
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont



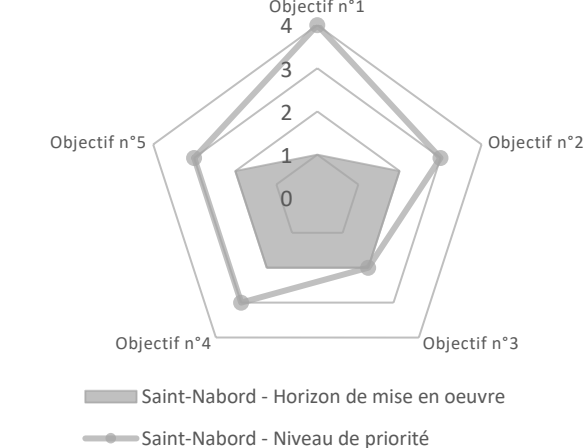
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune d'Eloyes



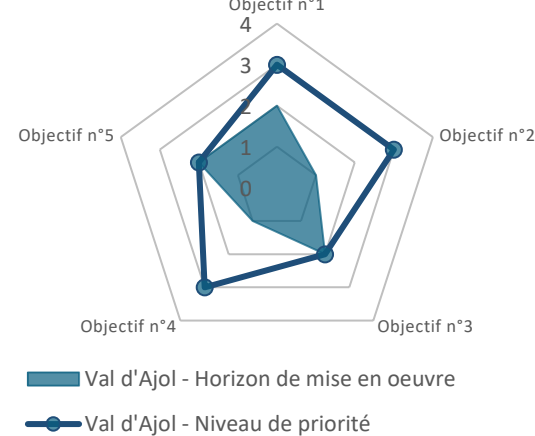
Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Vecoux



Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune de Saint-Nabord



Niveau de priorité et horizon de mise en oeuvre par objectif – commune du Val d'Ajol



V.3 : Axe n°4 - Priorisation et fixation de la temporalité des objectifs par commune



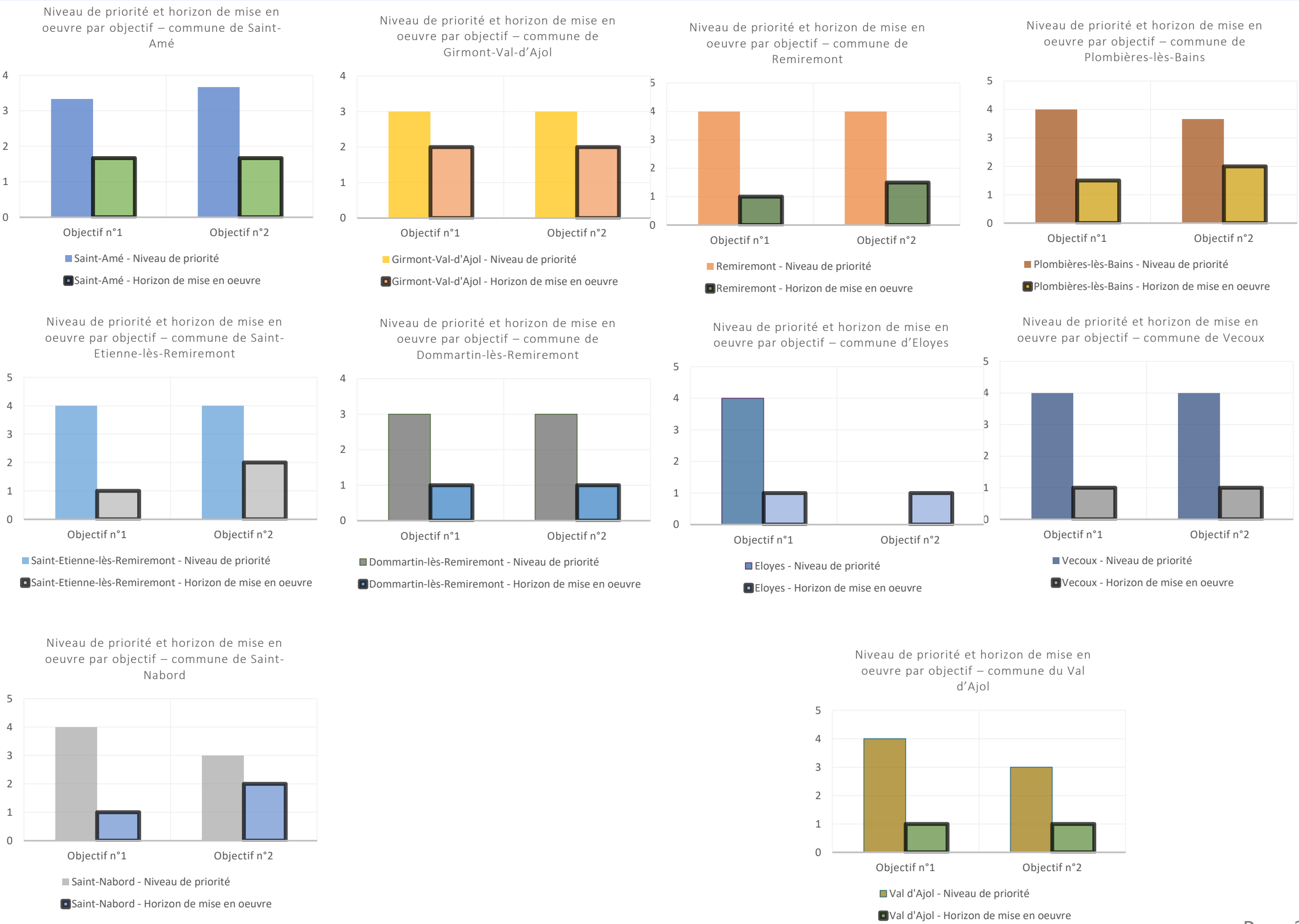
Sécurité routière

4

Liste des objectifs en page 39 du document

Niveau de priorité	
1	Mineur
2	Moyen
3	Fort
4	Majeur

Horizon de développement	
1	Moins de 3 ans
2	3 à 5 ans
3	5 à 10 ans
4	Plus de 10 ans





VI – Fascicule d’actions opérationnelles pouvant être misent en place

VI.1 : Coût sommaire d'actions opérationnelles potentielles selon 3 niveaux d'ambitions



Ambition mesurée



Ambition maîtrisée



Ambition élevée

COÛT SOMMAIRE (HT)*

* Prix moyen au ratio

Développer un jalonnement pour les modes actifs en centre-bourg

- Signalétique verticale SIL : 500€/panneau
- Signalétique verticale cycle/piétonne : 600€/panneau
- Signalisation piétonne horizontale : 25€/mètre linéaire

Apaiser les circulations en centre-bourg

- Aménagement d'entrée de zone 30 : 5000€/Unité
- Matérialisation des trajectoires cycles : 200€/pictogramme

Réalisation d'aménagement cyclable souple (itinéraire sur voie de circulation à faible trafic avec < 4 000 véhicules/jour) :

- Matérialisation des trajectoires cycles : 200€/pictogramme
- CVCB : 50 000€/km

Mise en place de services dédiés aux vélos :

- Stationnement cycle de type "arceaux" : 250€ / unité

Campagne de communication pour sensibiliser

- Impression brochure "Sensibilisation à la pratique des modes actifs" : 250 € pour 300 exemplaires
- Message sur panneau d'information ville : inclus dans les charges des communes

COÛT SOMMAIRE (HT)*

* Prix moyen au ratio

Développer un jalonnement pour les modes actifs en centre-bourg

- Signalétique verticale SIL : 500€/panneau
- Déploiement d'un jalonnement pour les modes actifs :
 - Table d'orientation : 2000€ / unité
 - Panneau directionnel : 600 € / unité
 - Totem d'orientation : 1 500 € / unité

Apaiser les circulations en centre-bourg

- Aménagement d'entrée de zone 30 : 5000€/unité
- Aménagement modérateur de vitesse souple :
 - Chicane sans bordure, balise J11 : 7000€/unité
 - Coussin berlinois : 3000€/unité
 - Écluse double avec bordure et balise J11 : 15 000€/unité
- Matérialisation des trajectoires cycles : 200€/pictogramme

Réalisation d'aménagement cyclable mixte et séparatif

- Bande cyclable : 30000€/km (marquage au sol)
- CVCB : 50 000€/km (marquage au sol)
- Piste cyclable bidirectionnelle : 400000€/km

Mise en place de services dédiés aux vélos :

- Stationnement cycle de type "arceaux" : 250€ / unité
- Stationnement cycle de type "abris" : de 1500 € à 2000€ la place
- Totem de réparation : 3000€/unité
- Borne de recharge VAE : de 2000€ à 3000€/unité

COÛT SOMMAIRE (HT)*

* Prix moyen au ratio

Développer un jalonnement pour les modes actifs en centre-bourg

- Déploiement d'un jalonnement pour les modes actifs :
 - Table d'orientation : 2000€ / unité
 - Panneau directionnel : 600 € / unité
 - Totem d'orientation : 1 500 € / unité
- Refonte du plan de circulation : de 30000€ à 50000€

Apaiser les circulations en centre-bourg

- Aménagement d'entrée de zone 30 : 5000€/unité
- Aménagement modérateur de vitesse souple :
 - Plateau surélevé avec trottoir traversant : 30000€/unité
 - Chicane bordurée : de 15000€ à 20000€
 - Écluse bordurée : 15000€/unité

Réalisation d'aménagement cyclable séparatif

- Piste cyclable bidirectionnelle : 400000€/km
- Voie verte : entre 400000€ et 850000€/km

Mise en place de services dédiés aux vélos :

- Stationnement cycle de type "abris" : de 1500 € à 2000€/place
- Stationnement cycle de type "abris connectée" : à partir de 2500€/place
- Vélo en libre-service : 2000€/vélo/an***

*** Reste à charge à la collectivité

Campagne de communication pour sensibiliser

- Mise en place de support d'information voyageur (totem) : 20 000€ dont
 - Coût de l'étude et la réalisation d'un bon à tirer (11 000€), l'impression et la pose (6 000€) et une enquête qualitative (3000€).
- Série de vidéo de 5 à 6 minutes (12 vidéos) : 40 000 €

AOM	Autorité Organisatrice de Mobilité
BEV	Bande d'Eveil de Vigilance
CAE	Communauté d'agglomération d'Epinal
CCBHV	Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges
CCGHV	Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges
CCHV	Communauté de communes des Hautes Vosges
CCPVM	Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales
CVCB	Chaussée à voie centrale bidirectionnelle
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPD	Engin de Déplacement Personnel
EPDM	Engin de Déplacement Personnel Motorisé
GES	Gaz à Effet de Serre
INTEROPÉRABILITÉ	(Dans le transport): Système de télébilletique associé à un réseau de transport apte à communiquer et échanger avec un ou plusieurs autres systèmes de télébilletique.
MaaS	Mobilité servicielle (de l'anglais Mobility as a Service)
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PdMS	Plan de Mobilité Simplifié
PETR	Pôle équilibre territorial et rural
PL	Poids Lourds
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RC	Réserve de Capacité
SDC	Schéma Directeur Cyclable
SDT	Schéma de Développement Touristique
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRT	Schéma Régional de développement Touristique
TC	Transports en Commun
TMJA	Trafic Moyen Journalier Annuel
TMJO	Trafic Moyen Journalier Ouvré
TV	Tous Véhicules
UVP	Unité de Véhicule Particulier
VL	Véhicule Léger
VT	Véhicules de tourisme soit des véhicules légers
VU	Véhicules utilitaires
Z30	Zone limitée à 30 km/h
ZCA	Zone de Circulation Apaisée
ZR	Zone de Rencontre